PROJET DE TERRITOIRE

Communauté de Communes de la Picardie Verte

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Sommaire

Sommaire.....2

Pourquoi un projet de territoire ?.....3

De l'émergence du Territoire au développement du Projet de Territoire 5

Processus d'élaboration concertée du projet de territoire 9

Eléments de diagnostic territorial : atouts, faiblesses et enjeux 10

Des réflexions prospectives à la stratégie du territoire 24

4 axes, 10 orientations 25

Des orientations aux objectifs 26

Récapitulatif de la stratégie du Projet de territoire de la Picardie Verte.....41

Glossaire 43

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Pourquoi un projet de territoire ?

Le mot du Président de la CCPV

1997-2017…

20 ans après son projet initial, éclairée par la devise de l'intercommunalité, soit : **« faire ensemble ce que nous ne pouvons faire seuls »**, la Communauté de Communes de la Picardie Verte formalise **ce Projet de Territoire de Solidarité Communautaire, complété d'un Pacte Financier et Fiscal, lui-même issu d'un toilettage complet des statuts et compétences de l'EPCI, imposé par la loi NOTre.**

Désormais nous ne sommes plus dans le « Un pour Tous, Tous pour Un », mais bien dans le **«Tous pour Tous »** , tant notre avenir est lié sur le territoire entre l'EPCI, ses 89 communes-membres, et l'ensemble des forces économiques, commerciales, sociales, culturelles et sportives – dont les entreprises, les associations, les chambres consulaires et les opérateurs et partenaires administratifs, techniques ou financiers, avec qui la CCPV conventionne, sans oublier les partenaires financiers institutionnels : Europe, Etat, Région et Département, et ce, **au gré des différentes thématiques d'actions qui se sont succédées depuis 20 ans… relayées encore aujourd'hui et – espérons-le – toujours demain, dans le sens de l'intérêt communautaire** : les déchets ménagers, les OPAH, le Schéma Directeur de l'Eau, les deux piscines communautaires « Océane » et « Atlantis », les gravillonnages, les Zones Communautaires d'Activités, le Complexe culturel et Sportif communautaire, la « Petite Roulotte de la Petite Enfance », le FISAC de première génération, le SCOT, le CEIR, la « Route Olympique »… **avec les passages de témoins – récents ou à venir – au titre des nouvelles compétences - qui constituent autant de défis communs** : les compétences (2018/2020) Eau et Assainissements , la compétence partielle « Voirie d'Intérêt Communautaire » (2016), la compétence « Economie » valorisée (2017) - sans oublier le Tourisme – la résidence artistique, le « Triathlon de la Route Olympique » – et le maintien en régie de nos deux piscines –, les équipements sédentarisés de la Petite Enfance (multi-accueil, halte-garderie fixe), les déchetteries et la recyclerie-ressourcerie communautaires, les soutiens aux trois centre sociaux du Territoire et aussi les soutiens aux commerçants par le biais du FISAC de deuxième génération , le PLUih, la labellisation TEPcv… et bientôt, pourquoi pas, un « Contrat de Ruralité » ?… Après les différents PER ou « Pôle d'Excellence Rurale », réussis ou non sur le territoire.

L'urgence signalée dans notre ruralité est bien de signer entre nous, entre tous et entre Nous Tous « Un contrat de présence communautaire » et de services en proximité !

Force est de constater que la géographie de notre territoire communautaire, forte de 20 années d'histoire, peut évoluer grâce à ce Projet de Territoire – à ses enjeux et à ses perspectives dynamiques – **vers un creuset économique et social de « bassin de vie », fidèle à nos valeurs rurales et de « bon sens »**, dans le droit chemin des solidarités de terrain liées à notre diversité territoriale, avec les nécessaires solidarités des populations et des générations.

Certes, que sera notre « Communauté de Communes de la Picardie Verte » dans les cinq ou dix ans à venir, à l'heure de la fusion interterritoriale, des Pactes métropolitains, des conséquences du toilettage des compétences issus de la loi NOTre, et de la nouvelle répartition de ces mêmes compétences ? … La question est posée… Quoi qu'il en soit, les réponses sont bien dans l'obligation incontournable suivante :

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Il faut que nous avancions, tous ensemble et en confiance, vers de nouveaux caps et objectifs – souhaités ou imposés – en espérant et en optimisant de nouvelles frontières, tant territoriales qu'intellectuelles - internes ou externes - en promouvant et en défendant, notre « Picardie Verte » … Cela commence avec ces quelques pages que je vous invite à parcourir, tout en remerciant l'ensemble des contributeurs à ce projet, dont les élus locaux et communautaires – sans oublier les élus pionniers de l'intercommunalité -, les associations, les acteurs- partenaires, et les forces vives du Territoire, tant privées que publiques, dont les services de la Communauté de Communes.

Jean-Louis DOR

Remerciements

Remerciements particuliers aux élus communautaires, et notamment à Monsieur Dominique Durand, Vice-Président à la Prospective Territoriale, et ses autres collègues, Vice-Présidents.

Remerciements particuliers à Monsieur Philippe Adde, Directeur Général des Services, et à ses équipes.

Remerciements au Bureau d'Etudes Rouge Vif territoires, dont Madame Delphine Collet et Monsieur Guillaume Le Boëdec.

Le présent document rend compte de la démarche d'élaboration et du contenu du projet de territoire de la Communauté de communes de la Picardie Verte.

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

De l'émergence du Territoire au développement du Projet de Territoire

Historique du développement institutionnel et territorial de la Communauté de Communes de la Picardie Verte

Le contexte

Le Projet de Territoire, ce n'est pas un document neutre, mais bien au contraire un document dynamique, expression des 20 premières années embryonnaires de la future intercommunalité (1976/1996), puis des 20 dernières années de l'intercommunalité (1997-2017), pour les 20 ans à venir.

Dans le contexte actuel de baisse des dotations et des concours financiers, impacté également par l'élargissement des périmètres communautaires extérieurs à la CCPV et les éventuelles fusions communales, en projet ou à venir à terme, **notre Projet de territoire fédérateur de la Picardie Verte s'accompagne d'un volet financier, intitulé « Pacte Financier et Fiscal »** pour identifier clairement les ressources et potentialités financières disponibles sur le territoire : qui débouche , lui-même sur un **Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)** qui permettra de décliner les actions en projets prioritaires et de rechercher les financements nécessaires à leur faisabilité . L'idée est bien de tendre - encore et toujours - à l'amélioration du développement des services et des politiques publiques sur le territoire, et de travailler au suivi d'un observatoire financier et fiscal, et d'une plate-forme dédiée à la recherche et à l'optimisation des financements publics (et / ou privés).

Historique

Plusieurs grandes dates ont ainsi jalonné ce parcours historique et collectif de l'intercommunalité en Picardie Verte, exprimées en termes d'équipements et de services en proximité, mais également, en termes d'actions et de procédures, afin de tendre à la reconnaissance de la CCPV et du territoire intercommunal :

Les dates pionnières : le territoire en projet…

De 1976-1978 à 1990 et de 1990 à 1997 : Le territoire en projet et le territoire en concrétisation…

L'émergence du fait communautaire était, à l'origine de la création formalisée en 1997, et par les compétences historiques transférées des communes, une **réponse adaptée pour positionner la Communauté de Communes comme un acteur incontournable du développement du territoire, et répondre à l'offre de services** réclamée par une population en mutation, et ce, au passage du 20ème au 21ème siècle :

- **1976/1978 : création du Syndicat de Contrat du Pays Picard**, regroupant les cantons, cités ci-après, que le canton de Marseille-en-Beauvaisis rejoindra en 1982.
- **Janvier 1990 : création du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de la Picardie Verte (SAD)** qui regroupait à l'origine les cinq (anciens) Cantons de Crèvecœur-le-Grand, Grandvilliers, Formerie, Songeons et Marseille-en-Beauvaisis, fédérant 113 communes et 35 000 habitants.
- **1994 : première ébauche d'un « Projet de Territoire » en lien avec la politique régionale de soutien aux Projets de Territoire,** soit une définition des grandes orientations du territoire pour avoir accès aux financements régionaux du **Fonds de Développement des Territoires avec convention triennale d'objectifs.**
- **1994-1996 :** après le départ du canton de Crèvecœur-le-Grand, le SAD compte 93 communes (28 500 habitants) et préfigure la Picardie Verte actuelle.

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

1997-2006 : le territoire concrétisé…

- **1er janvier 1997 : Création de la Communauté de Communes de la Picardie Verte,** à 88 communes (puis 89 à terme avec l'arrivée de Haucourt), avec le siège social sis dans les locaux du Presbytère, à Formerie (permanence de l'adresse officielle de création à Grandvilliers).
- 1998 **:** ouverture de « Picardie en Ligne ».
- 1999 : dissolutions des SIVOM et du SICTOM 3 (au 31 mars 1999).
- **Octobre 1998/1999 :** présentation et mise en œuvre de la première OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).
- 2000 **:** mise en œuvre du **Contrat Rural (quinquennal) de sauvegarde de la ressource en eau** avec l'Agence de l'Eau et la Chambre d'Agriculture.
- **Emergence de la politique d'assainissement du territoire** par le marqueur principal de l'assainissement autonome ; caractère pionnier de la démarche de la Picardie Verte récompensée par l'attribution du « Trophée de l'Agence de l'Eau » remis le 7 avril 2006.
- 27 Septembre 2001 **: mise en place du SPANC.**
- 2001 : ouverture de la **déchetterie de Feuquières.**
- 23 octobre 2002 : **« la CCPV, une valeur sûre pour le Territoire »** : bilan de la réhabilitation des piscines « Océane » et « Atlantis », participation à l'opération Turbo-Collèges et première contribution à la réfection du Collège de Formerie, premier bilan de l'ouverture de la déchetterie de Feuquières (et création de celle de Grémevillers à venir), notamment.
- Mars 2003 : mise en place du **Relais Assistants Maternels (RAM).**
- Juin 2003 **:** décision de poursuivre **le service « Picardie en Ligne »** en partenariat avec la Région.
- 15 septembre 2003 : **inauguration de la « P'tite Roulotte de la Picardie Verte »** (Petite Enfance).
- Décembre 2003 : **ouverture de la déchetterie de Grémevillers (inaugurée le 18 juin 2004).**
- Vendredi 23 janvier 2004 : **signature du premier Contrat Educatif Local (CEL)** avec l'Inspection d'Académie de l'Oise, la CAF et les services de l'Etat.
- 3 septembre 2004 : **présentation des nouveaux locaux du siège (locaux de Schytener) de la CCPV - inaugurés en octobre 2004 –**
- Jeudi 25 septembre 2004 / année 2005 **: création des deux Zones Communautaires d'Activités (ZCA) de Grandvilliers et Feuquières.**

- **2005 :**
  - Culture : **Les Musardînes et premier partenariat avec le Théâtre du Beauvaisis** (« Au théâtre, en car, pour 5 € ! »).
  - Déchetteries : **opération « bâches agricoles ».**
  - **Formalisation du Pays du Grand Beauvaisis.**
- Jeudi 15 décembre 2005 **: inauguration des locaux (communautaires) réhabilités et mis à disposition du Centre Social de Songeons.**
- 19 janvier 2006 : **inauguration des deux premiers bâtiments sur de la ZCA de Grandvilliers.**
- 2006 : lancement du projet du **Complexe Sportif et Culturel Communautaire de Songeons** (équipement inauguré en 2008).

Les autres grandes dates de 2007 à aujourd'hui

- 20 décembre 2006 : **Création du Relais Service Public**, ouverture le 22 janvier 2007.
- 28 juin 2007 : **Etude « Schéma Directeur de l'Eau »** (impulsion et mise en place du COPIL).
- 23 juin 2008 : **PER Cogénération** (fin 2000) : signature d'un contrat de vente de chaleur.
- 25 septembre 2008 : **lancement du SCOT de la Picardie Verte :** enjeux et objectifs-modalités de concertation.
- 26 mars 2009 : **Train Touristique / étude des potentialités touristiques** : (délibération sur l'accueil sur le site de Saint Omer d'un

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

train touristique) **(Réalisation de l'Etude des potentialités touristiques liées, en 2013).**

- **Halte-Garderie** : 7 juin 2010 (convention d'objectifs de la « Petite Roulotte » avec la CAF).
- **Avril 2011 :** Création du Conseil énergétique intercommunal rural (CEIR)
- 30 juin 2011 : **création du Multi-Accueil** pour une ouverture le 6 janvier 2013.
- Année 2011 et suivantes : **« Route Olympique » et « Triathlon de la Route Olympique »** : création du concept de «la Route Olympique » et premières grandes manifestations avec les venues des Champions Olympique et du monde de Natation – et de l'Equipe de France de Natation Synchronisée). Aboutira le 6 novembre 2014, à la délibération pour l'organisation du premier triathlon de la Route Olympique, le 12 septembre 2015.
- 2 décembre 2013 : **premier comité de suivi du FISAC** (premières attributions d'aides), après la mise en place de la politique du FISAC (2010-2013). Lancement de l'étude préalable FISAC, le 27 mai 2010.
- 14 janvier 2014 : **ouverture de la ressourcerie-recyclerie** (étude de faisabilité lancée le 4 novembre 2010).
- 25 septembre 2014 **: lancement dans TEPcv / TEPOS** avec l'installation de la procédure et études liées étude « TEPOS ». Aboutissant à la signature le 22 juillet 2015 de la c**onvention de labellisation TEPcv avec le Ministère de l'Environnement, signée le 22 juillet 2015.**
- 3 novembre 2014 **: lancement du Projet de Territoire** (AMO relative à la démarche prospective pour le Projet de Territoire : validation du choix du Bureau d'Etudes).
- 18 décembre 2014 : **création du Service d'Instruction Communautaire des Autorisation d'Urbanisme.**
- 1er juillet 2015 : **lancement des instructions et caractère opérationnel de la plate-forme.**
- 30 mars 2015 : **Résidence Artistique** (premier appel à candidatures et le 5 novembre 2015 : choix de la compagnie théâtrale).
- 14 décembre 2015 : **PLUih, transfert de compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme et des cartes communales.**
- 24 mars 2016 : **plan de financement et lancement de la procédure opérationnelle.**
- Fin 2015/ début 2016 : **Création de la Plateforme Communautaire de Mutualisation des services et des moyens** :
- Novembre 2015 à janvier 2016 : Rapport d'étape, relatif au **Schéma de Mutualisation** et lancement de l'action du Schéma puis compléments au Schéma.
- 7 mars 2016 : **« Cité des Métiers » (ZCA de Grandvilliers) :** (approbation du plan de financement et demandes de subventions liées. Comprenant une amorce des locaux d'une antenne Nord-Ouest de l'Oise de la Région des Hauts-de-France.
- 21 octobre 2016 : **Signature à Lille du « Contrat d'Objectif Territorial pour l'accélération de la « Troisième Révolution Industrielle »** (COTRI). Conventionnement Région et Ademe.
- 15 Décembre 2016 : **Refonte des Statuts et Compétences de la CCPV et intégration du Pacte Financier et Fiscal**.

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Contrôles interne et externe de l'action communautaire

La période 2009 – 2012 a été marquée par la création et l'intensification des contrôles internes, tant juridiques (sécurisation des conventionnement et des marchés publics, du fonctionnement des élus - et de leur protection fonctionnelle - , et des services) que financiers (optimisation financière, reconstitution d'un autofinancement et d'une capacité de désendettement, procédure AP/AE-CP, mise en place du DOB, cellule de veille et prospective financière…) et l'instauration d'une période de rigueur (2004-2012) et de reconstructions budgétaire et financière.

La Chambre Régionale des Comptes a contrôlé par deux fois les comptes de la CCPV :

- 2005/2006 : gestion validée de la période pionnière avec des remarques sur les coûts de réhabilitation des deux piscines communautaires et la contribution au SMITOP (Syndicat Mixte Interdépartemental de Traitement des déchets de l'Ouest Picard).
- 2012/2013 : gestion validée et satisfecit accordé à la CCPV sur la mise en place (2009-2012) des éléments fondamentaux d'une sécurisation juridique et financière interne, répondant à la crise de croissance antérieure de l'EPCI. Remarques sur la confirmation de la bonne reconstitution d'un autofinancement et insistance sur son maintien pour l'avenir.

Conclusion :

Dans ce contexte et au regard de cet historique, le présent document de Projet de Territoire illustre la volonté de respecter et de poursuivre le chemin parcouru depuis 40 ans, avec l'impératif de baliser d'autres voies de développement, tout en préservant les actions pionnières des hommes et des femmes qui les ont construites successivement, soit remettre nos pas dans le respect des empreintes du passé, tout en affirmant nos traces au présent, et ce, afin de mieux créer les repères de l'avenir.

Bienvenue sur le territoire pour et dans les 20 ans qui viennent !

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Processus d'élaboration concertée du projet de territoire

Le processus d'élaboration du Projet de Territoire a débuté en 2014 et s'est déroulé en 7 temps de concertation :

- 4 ateliers de travail avec les élus locaux répartis sur l'année 2015.
- 2 réunions d'échanges avec les forces vives du territoire (associations et milieu éducatif).
- 1 enquête en ligne à destination des habitants, du 15 novembre au 15 décembre 2016.

Les 4 ateliers de travail avec les élus avaient chacun un objectif bien précis. Les participants y répondaient au moyen d'exercices collectifs, de partages en sous-groupe, de présentations et de débats. Ces temps ont permis de :

- Atelier 1 : partager une vision commune du territoire, de son fonctionnement, de son positionnement et de ses atouts et faiblesses mais aussi définir les valeurs partagées, socle du projet de territoire.
- Atelier 2 : réfléchir et débattre sur les évolutions possibles du territoire, positives comme négatives afin d'envisager les différents scénarii prospectifs du territoire.
- Atelier 3 : définir le futur souhaité, souhaitable et réalisable en tant compte des invariants du territoire et des visions et priorités partagées.
- Atelier 4 : valider la stratégie pour parvenir au futur souhaité et prioriser les orientations et les objectifs.

Les deux réunions d'échanges avec le monde associatif et éducatif avaient pour but de formaliser le Projet de Territoire en proposant des pistes d'actions pour répondre concrètement aux objectifs fixés.

Enfin, l'enquête en ligne, tenue du 15 novembre au 15 décembre 2016, s'adressait à tous les habitants de la Communauté de Communes de la Picardie Verte. Elle a été relayée sur le site officiel de celle-ci. Son objectif était de confirmer les orientations prises par les élus et les forces vives et de recueillir des idées d'actions complémentaires. Elle interrogeait les habitants sur les atouts et les faiblesses de leur territoire, leur connaissance ou non des actions portées aujourd'hui par la CCPV, sur les sujets qu'ils considèrent prioritaires et sur leurs éventuelles idées d'actions qu'ils souhaiteraient voir mises en œuvre.

La CCPV

Enquête à la population

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Eléments de diagnostic territorial : atouts, faiblesses et enjeux

Un territorial rural en croissance démographique…

En 2011, la densité démographique de la CCPV compte parmi les plus faibles de l'Oise (62,4 habitants au km²). Sur 89 communes, 32 d'entre elles ont une densité inférieure à 30 habitants au km². Il existe 7 communes de plus de 1 000 habitants sur le territoire. Celles-ci représentent 12 % du territoire et 35 % de la population. A l'inverse, 57 communes ont moins de 300 habitants. Le territoire est donc peu peuplé mais d'importants foyers de populations se trouvent aux frontières de la Communauté de Communes avec Gournay-en-Bray, Crèvecœur-le-Grand, Aumale et surtout Beauvais.

Néanmoins, le territoire connaît une croissance globale et quasiment généralisée de sa population. Depuis, une vingtaine d'années, 5 500 habitants supplémentaires se sont installés en Picardie Verte grâce à une **reprise du solde migratoire et au maintien du solde naturel.** Le solde migratoire sur la période 1999-2011 est de 0,67 % par an grâce aux secteurs attractifs de l'Oise (hors CCPV). Le solde naturel, quant à lui, est inférieur à la moyenne isarienne mais reste positif (0,39 % par an de 1999 à 2011). **Au total, la variation moyenne de population sur la période 1999-2011 est légèrement supérieur à 1% par an.**

Mais ces dynamiques sont à relativiser dans les communes rurales car la croissance démographique se concentre particulièrement le long de la voie D 901. Sur la période 1999-2011, on remarque également un léger affaiblissement du poids démographique des pôles, tels que Beauvais, Aumale et Formerie, et une croissance plus soutenue en dehors des principaux pôles du territoire, ce qui pose question en termes de solidarité territoriale.

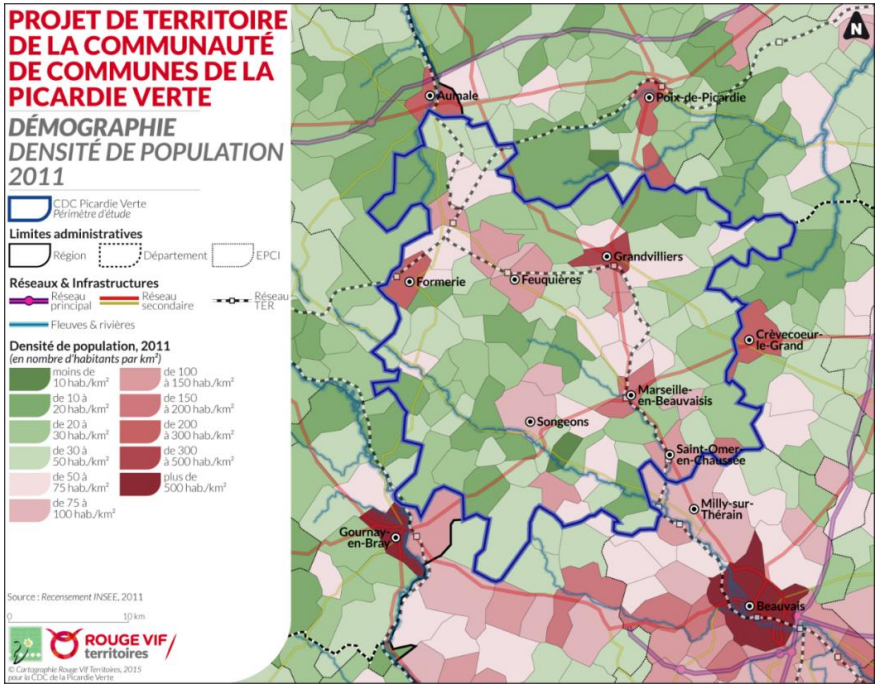

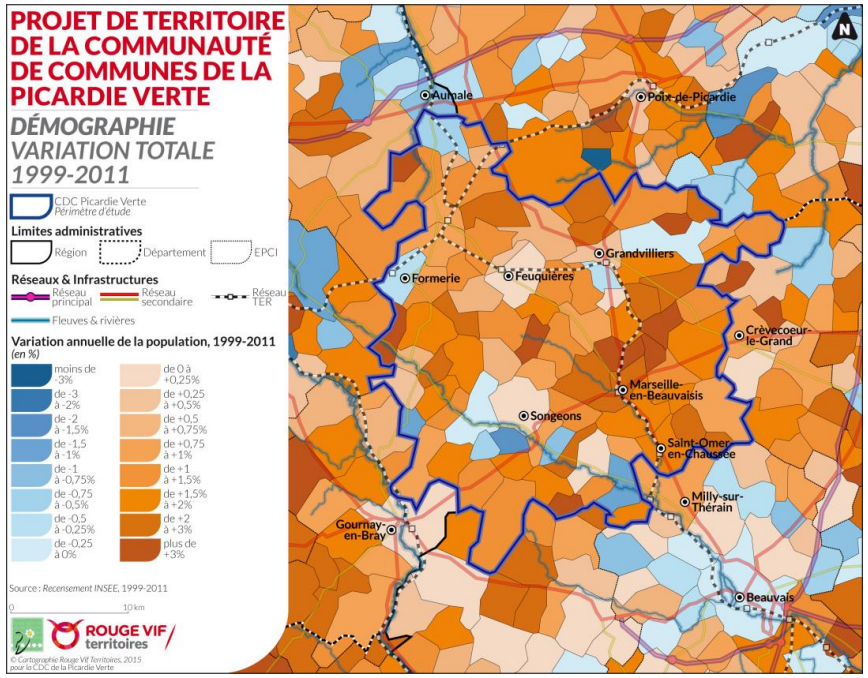

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

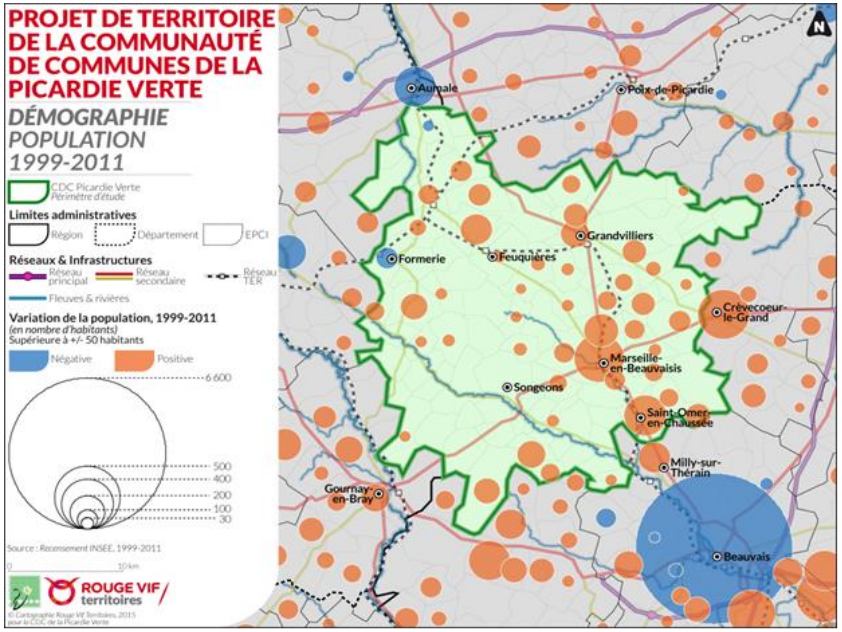

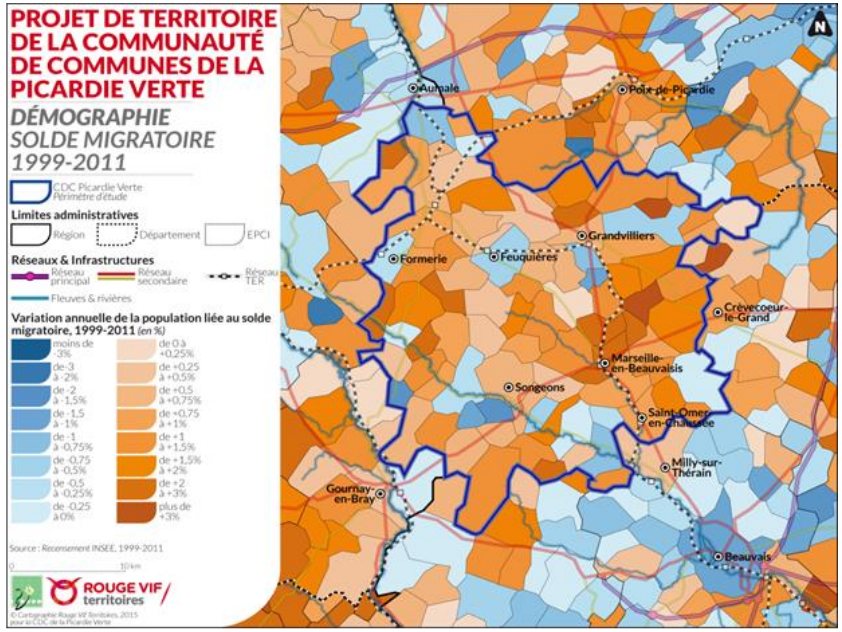

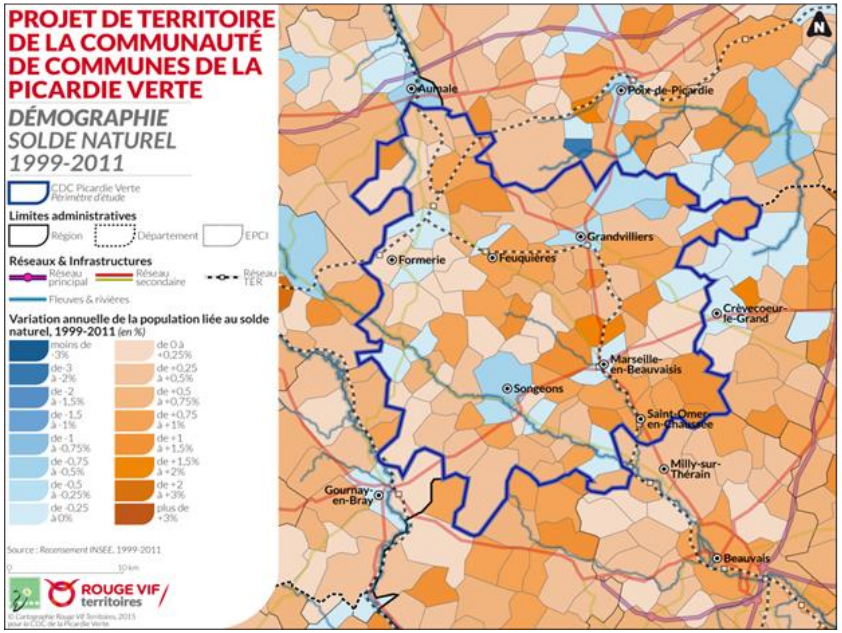

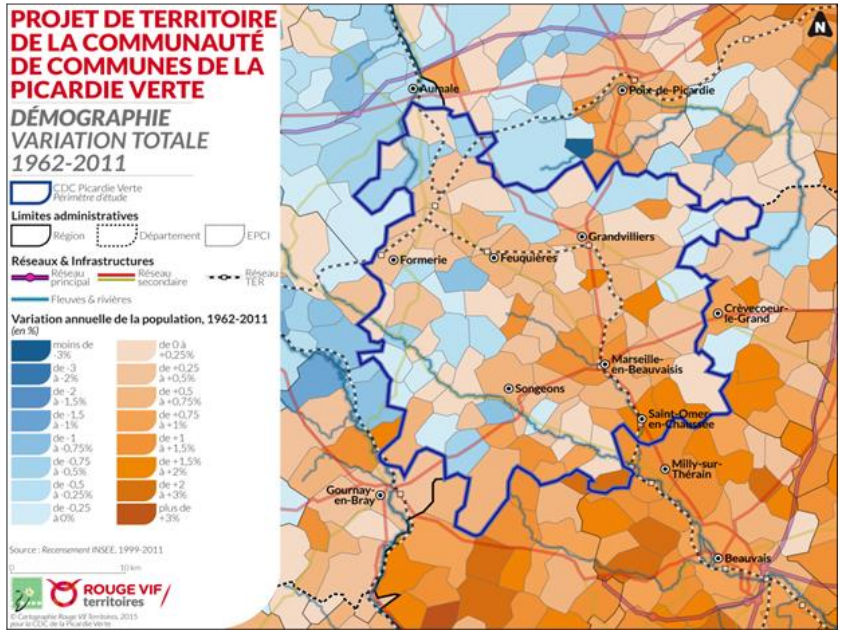

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

… qui reste jeune

En termes de pyramide des âges, le territoire de la CCPV est aujourd'hui relativement jeune. **L'indice de jeunesse en 2011 s'élève à 2,07**, ce qui signifie qu'il y a environ deux jeunes de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans. Seulement 27 communes sur les 89, soit 31 %, ont un indice de jeunesse inférieur à 1. La carte de l'indice de jeunesse souligne une répartition néanmoins inégale selon les communes.

S'intéresser à l'évolution de l'indice de jeunesse entre 1999 et 2011 (deuxième carte ci-contre) permet d'identifier des tendances contrastées entre :

- Les secteurs les plus proches de Beauvais qui, bien que présentant un indice de jeunesse relativement élevé, connaît un certain vieillissement du fait du ralentissement de l'accueil de jeunes ménages.
- Des secteurs jeunes et qui poursuivent leur rajeunissement (intervalle Marseille-Grandvilliers, nord de Feuquières…) ou qui commencent à rajeunir.
- Les zones les plus rurales concentrant déjà des personnes âgées et connaissant un vieillissement accentué.

A noter que la plupart des principaux pôles de la CCPV voient leur population vieillir, tandis que les communes rurales ont plutôt eu tendance à rajeunir. Entre 1999 et 2011, l'indice de jeunesse a été en hausse dans 42 communes, soit dans presque la moitié des communes de la CCPV.

Cela a pour conséquence une pyramide des âges de la CCPV en 2011 relativement stable et très semblable à celle de l'Oise. **Les moins de 20 ans représentent 26,6 % de la population** (leur part est restée stable ces dernières années) tandis que les plus de 60 ans et de 80 ans représentent respectivement 22,9% et 5,5 % de la population, leur part ayant progressée ces dernières années. Il s'agit d'une pyramide des âges intermédiaire qui synthétise des différences territoriales fortes. En effet, la part des plus de 80 ans est supérieure à 5,5 % dans 17 communes de la CCPV et inférieure à 3 % dans 30 communes. La part des plus de 60 ans est supérieure à 25 % dans 23 communes et inférieure à 18 % dans 25 communes.

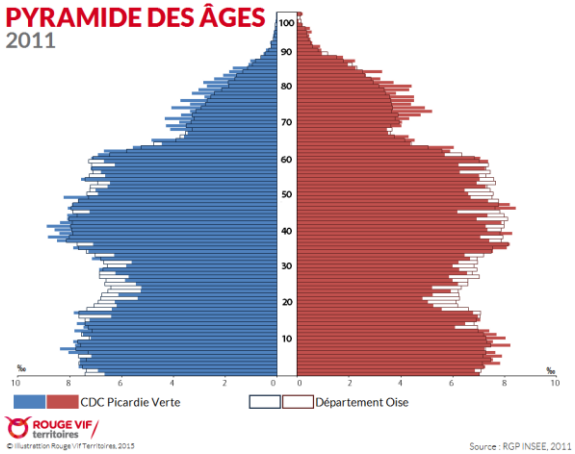

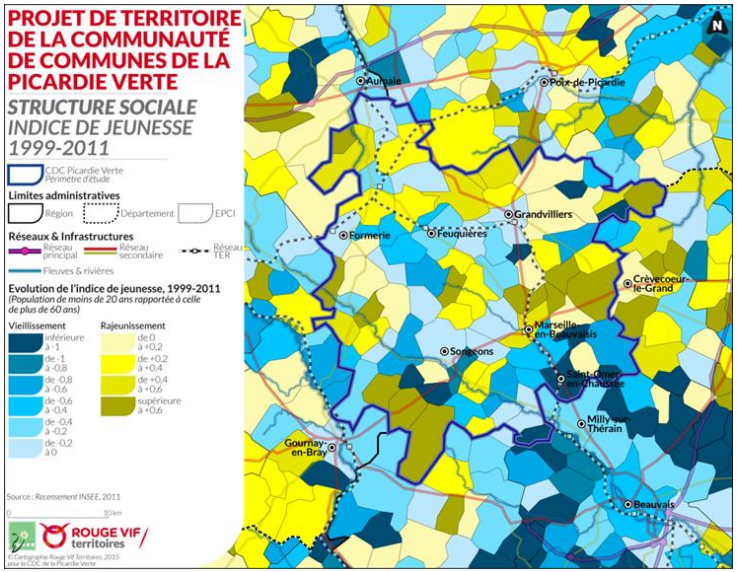

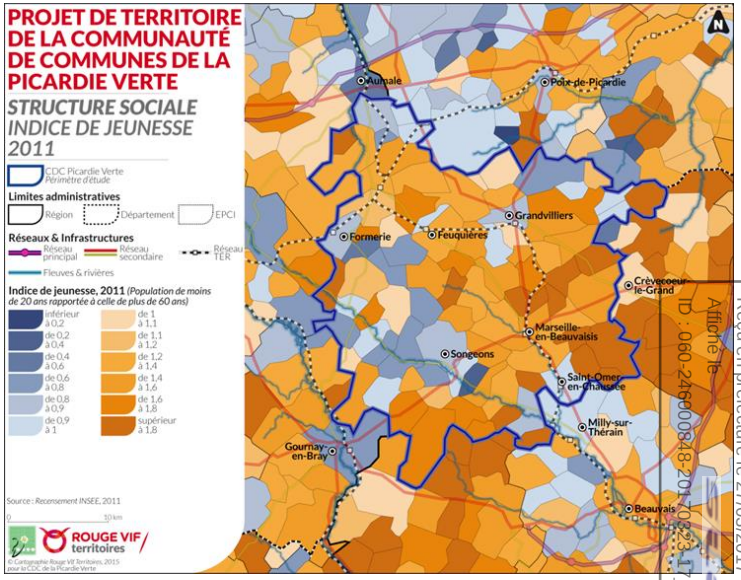

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Une attractivité résidentielle affirmée malgré un parc de logements vieillissant

Le développement résidentiel de la CCPV est marqué par le phénomène du desserrement francilien qui s'étend désormais jusqu'à la Picardie Verte (cf. carte ci-contre). En effet, la majorité des nouveaux résidents sur le territoire provient de la Région Ile-de-France. Ces derniers peuvent représenter plus de 20% des habitants dans les petites communes. La CCPV est donc un territoire qui attire les franciliens, dans ses pôles tout comme dans ses communes rurales, notamment le long de son réseau TER et secondaire. Face à cette attractivité, il convient de se demander comment le territoire s'y adapte, quelles sont ses capacités à la maintenir et quelle est sa stratégie d'accueil.

Par ailleurs, la grande majorité des habitants de la CCPV vit dans des maisons individuelles de grande taille. Les appartements sont sous-représentés et presque les trois-quarts des résidences principales sont occupés par leurs propriétaires. On trouve une faible proportion de locataires (14,7%), notamment dans le parc social (10,8 %), lequel est concentré à 86 % dans les 7 communes pôles. Cette situation amène à se demander quelles pourraient être les adaptations nécessaires du parc de logements pour répondre aux besoins de la population (vieillissement, précarisation).

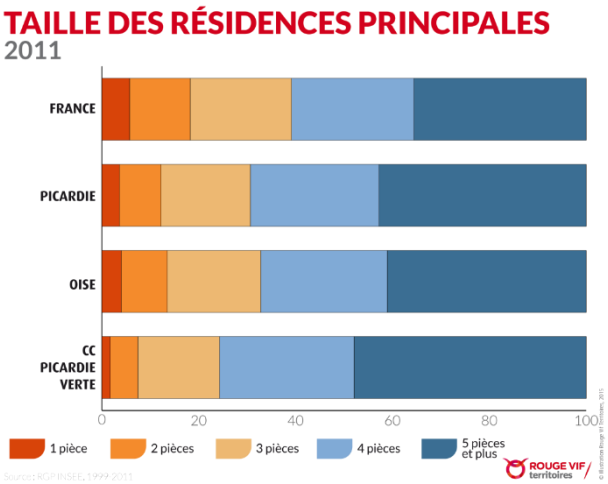

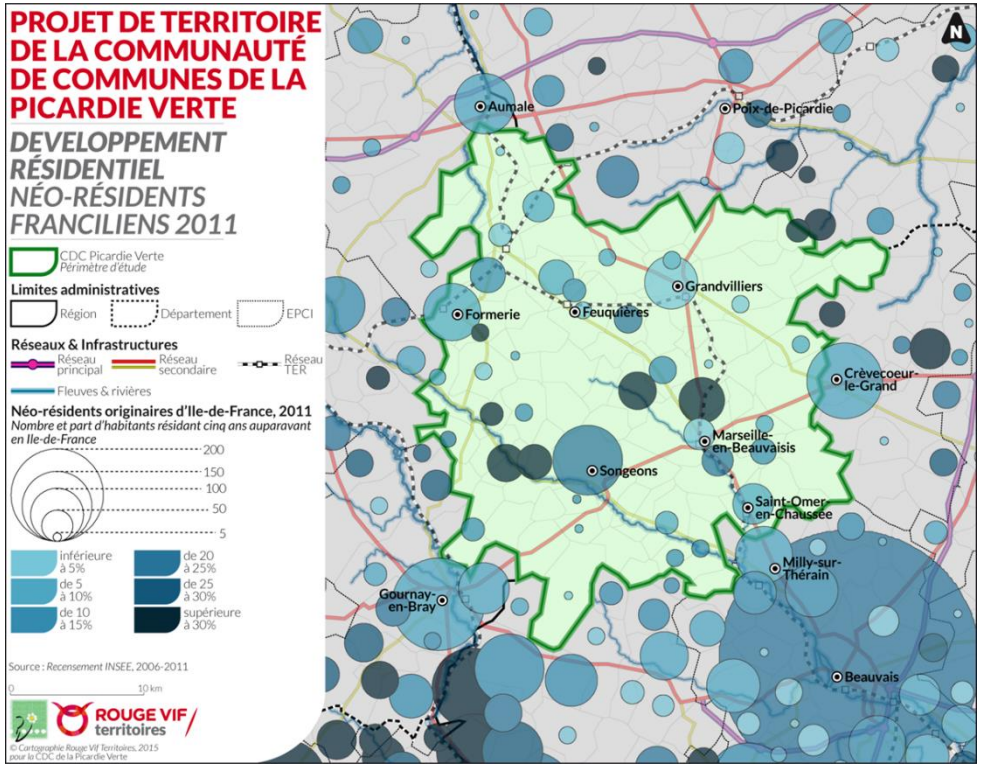

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

De plus, le parc de logements est fortement vieillissant. **Plus de la moitié des logements de la CCPV ont été achevés avant 1949** et moins de 10 % d'entre eux ont été achevés après 1990. Cela pose la question de la rénovation et des risques de précarité énergétique. A cela s'ajoute une problématique importante de vacance des logements, laquelle est en hausse significative. Entre 1999 et 2011, les logements vacants ont augmenté de plus de 50 % et atteignent 7,3 % du parc en 2011. Les logements vacants sont par exemple nombreux à Formerie (13%) et dans certaines communes rurales de secteurs pourtant attractifs. Le territoire connaît donc un fort enjeu de rénovation et d'adaptation de son parc de logement pour répondre aux attentes des nouveaux arrivants afin de maintenir la croissance démographique tout en veillant à limiter la consommation d'espaces.

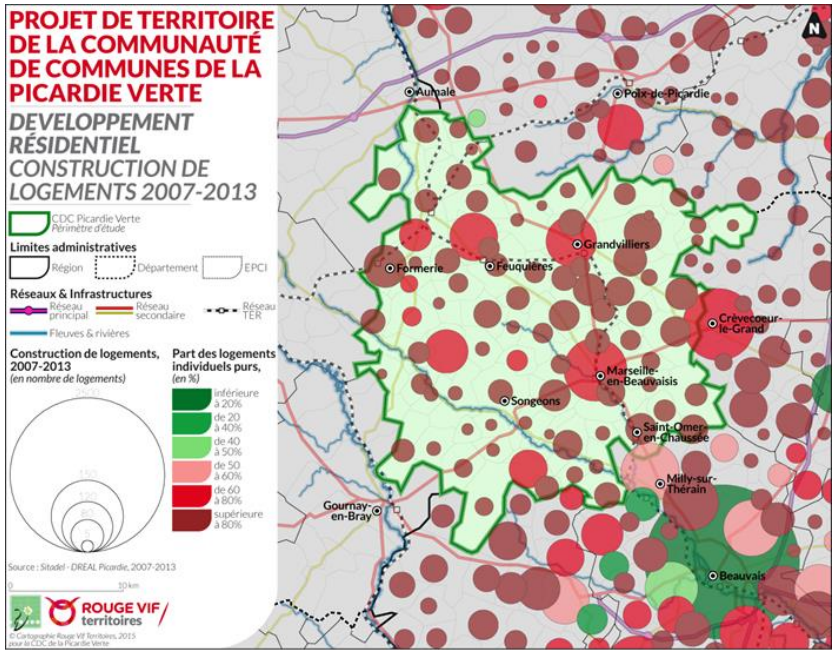

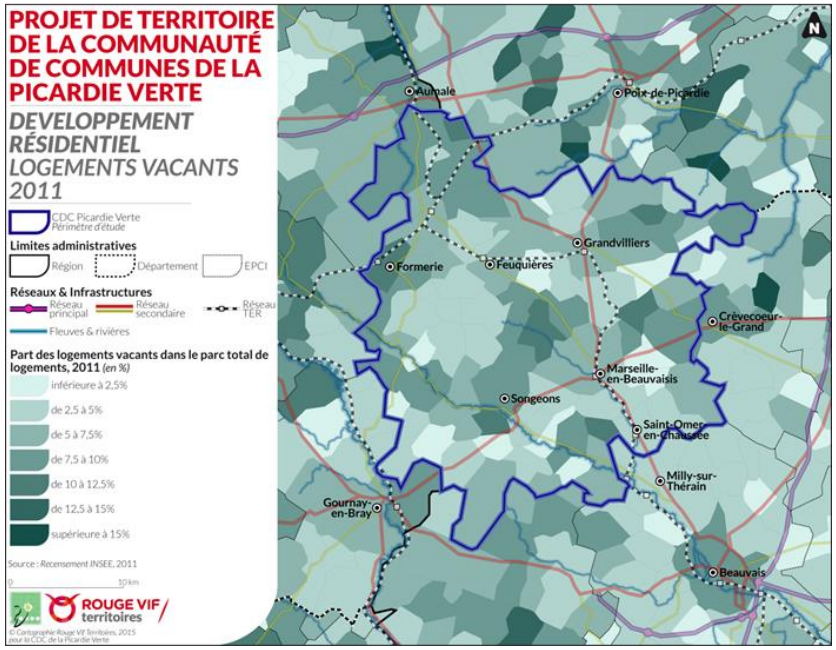

TYPE DE LOGEMENTS
1999-2011

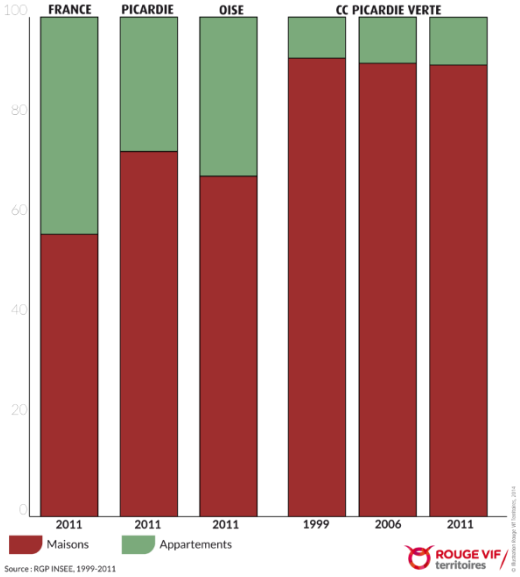

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Des enjeux sociaux importants

Pour ce qui est de la répartition des catégories socio-professionnelles sur le territoire, les **cadres représentent 6,4 % des actifs, contre 12,5 % dans l'Oise** et les ouvriers représentent 37,3 % des actifs, contre 27 % dans l'Oise. Entre 1968 et 2011, la part d'ouvriers est restée assez stable malgré une légère diminution à partir de 1990. La part d'employés et de professions intermédiaires ont chacune doublées depuis 1968. La part de cadres a elle aussi beaucoup augmenté mais reste minoritaire (6,4 %). Les cadres résident majoritairement à proximité des pôles et de Beauvais notamment. Les ouvriers occupent une grande partie du territoire, notamment au nord-ouest de la CCPV où l'on retrouve les emplois industriels. La couronne de Beauvais constitue naturelle un espace résidentiel concentrant des catégories socio-professionnelles dites supérieures.

Si l'on compare la CCPV au reste de la France, à la Picardie et à l'Oise, on constate des tendances similaires, avec pour autant une part d'agriculteurs exploitants et d'ouvriers supérieure pour la CCPV et une part de cadres bien inférieure sur la période 1990-2011. **La CCPV a donc une structure sociale liée à son caractère rural productif et concentre donc des populations potentiellement fragiles.** En effet, les secteurs agricoles et industriels sont menacés par la diminution continue du nombre d'emplois et doivent aujourd'hui évoluer.

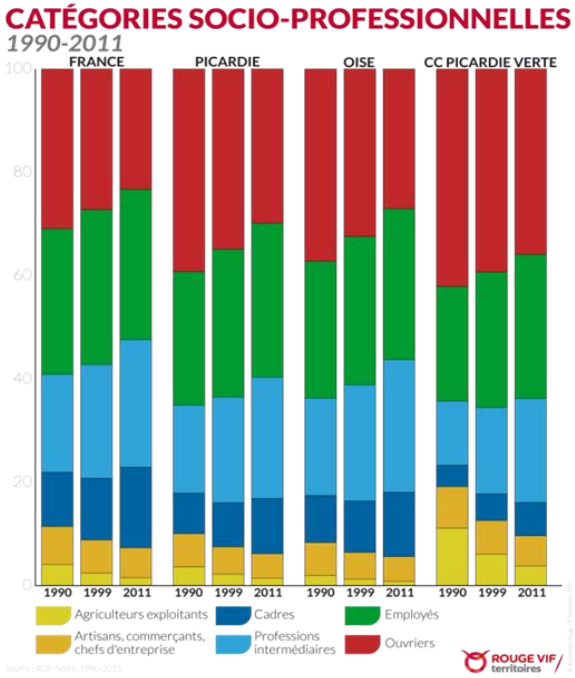

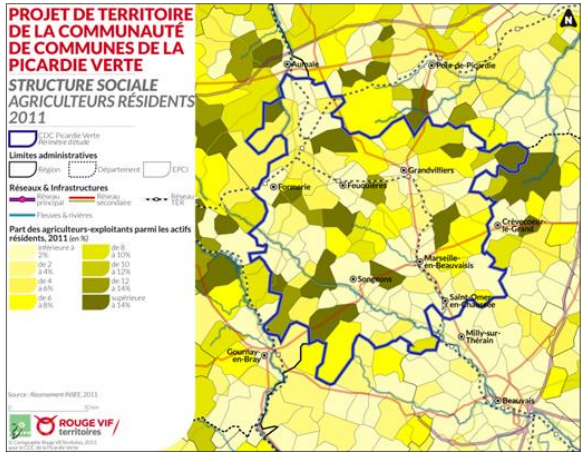

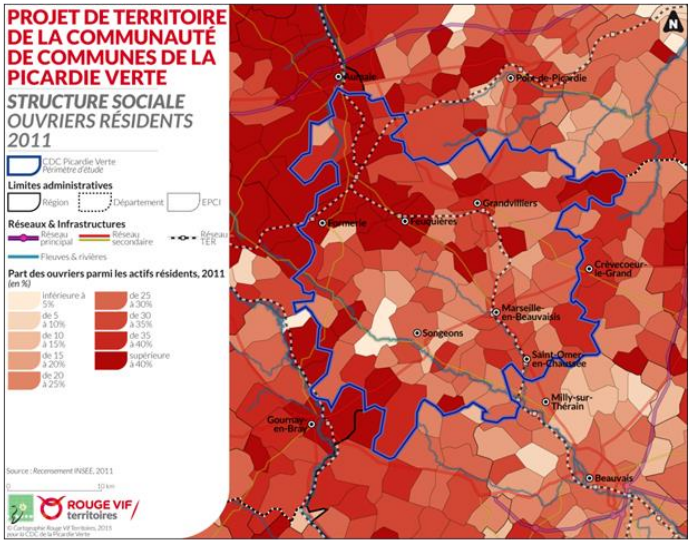

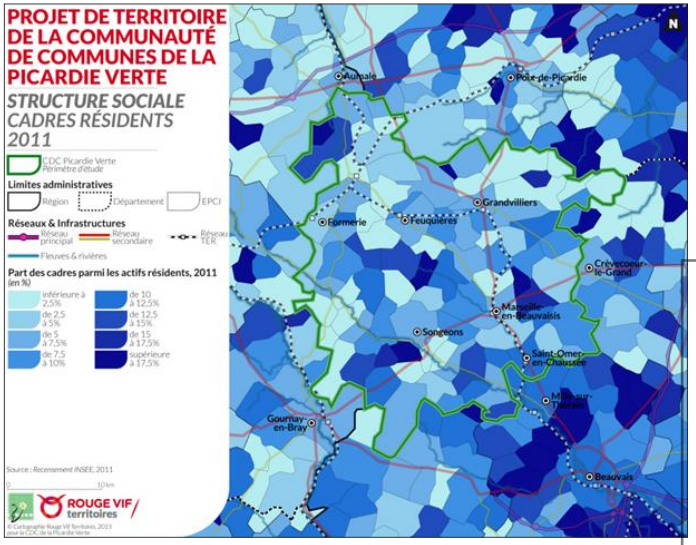

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Cette répartition de la structure sociale se répercute naturellement sur la **structure des revenus du territoire qui est également marquée par un fort contraste entre les secteurs les plus proches de Beauvais et les communes plus rurales**. En effet, si le revenu médian de la CCPV s'élève à 17 890 euros en 2011 (soit 2 000 euros de moins que celui de l'Oise), il diffère fortement entre le nord-ouest et le sud-est de la Communauté de Communes. Le nord-ouest présente des niveaux de revenus médians globalement inférieurs à 18 000 euros, tandis que le sud-est approche 20 000 euros.

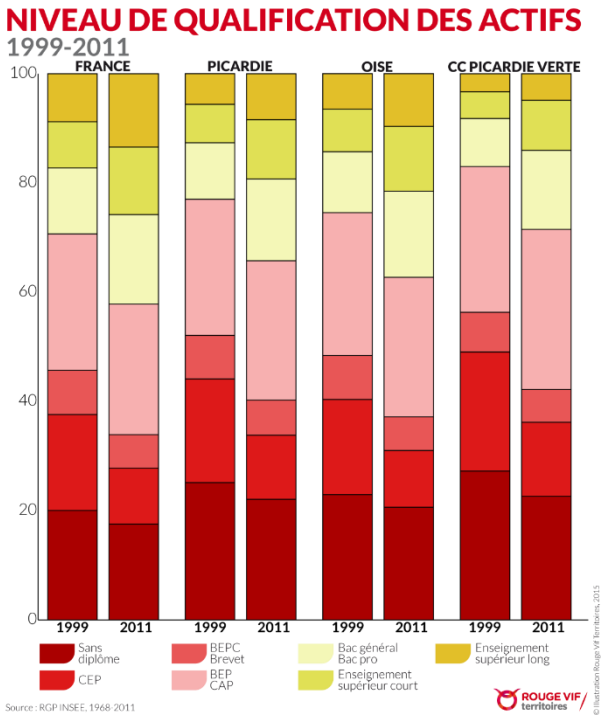

Par ailleurs, **le niveau de qualification des habitants de la CCPV est globalement** bas avec une faible part de la population ayant effectué des études longues comparé à l'Oise, la Picardie et la France. La majorité des diplômes obtenus en Picardie Verte sont des BEP ou CAP (20 %), le baccalauréat général ou professionnel (10 %) et des CEP (8 %).

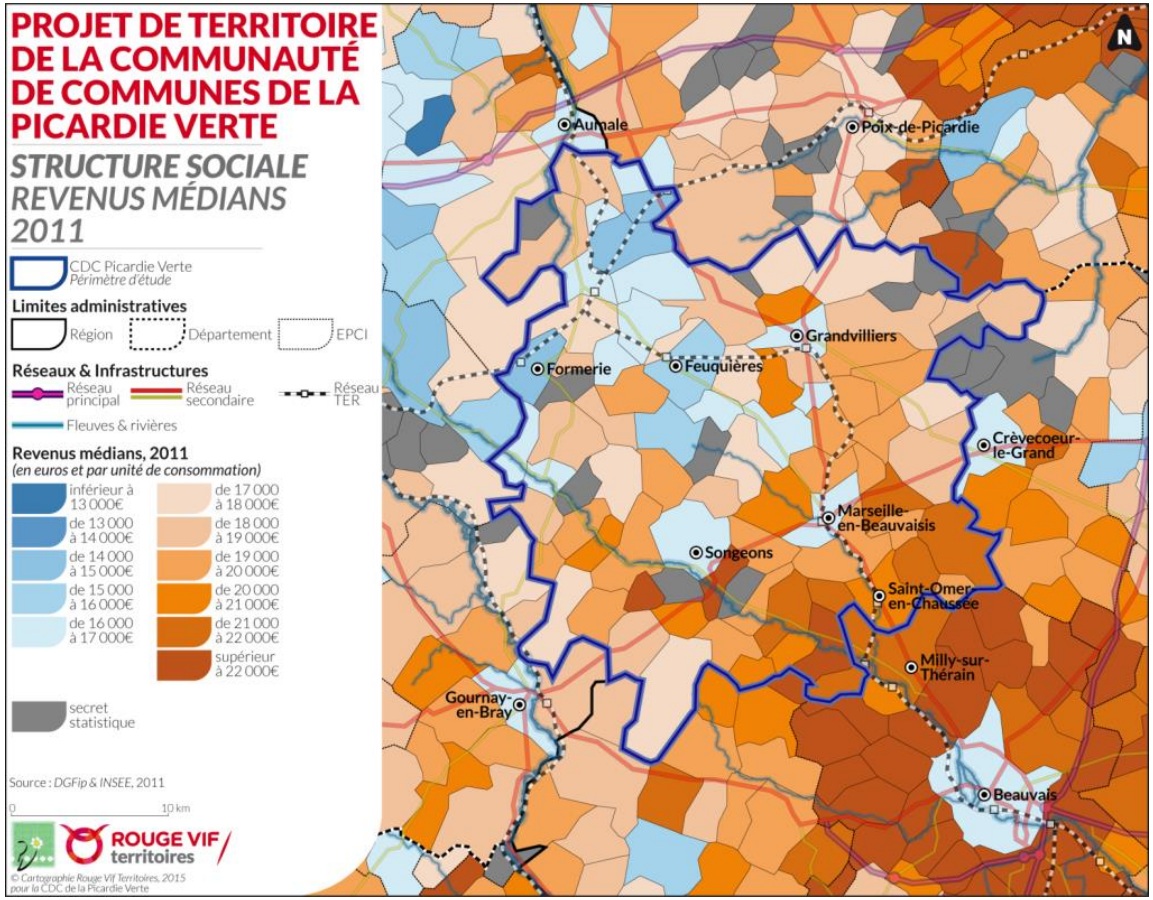

Au-delà, le territoire concentre des populations en situation de précarité sociale cumulant des problématiques d'accès à l'emploi, de faibles revenus et de problématiques sociales fortes, posant donc des besoins en termes d'accompagnement et de présence de services sociaux, de solidarités et d'insertion.

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Un développement économique fortement dépendant de l'emploi extérieur

La CCPV est un territoire à forte dominante résidentielle avec une **dépendance à l'emploi extérieur** (la CCPV accueillant 1,7 actif pour 1 emploi), **notamment de Beauvais** (55 000 emplois en 2011) **et, dans une moindre mesure, de Gournay-en-Bray** (4 000 emplois en 2011). Au sein du territoire, les pôles d'emplois se concentrent plutôt au nord. En effet, les communes de Grandvilliers, Feuquières et Formerie représentent 50 % des emplois locaux contre 20 % de la population de la CCPV. Elles dénombrent chacune environ 1 800 emplois. Au total, en 2011, la CCPV regroupait **8 882 emplois**. Cette concentration des emplois, notamment à l'extérieur du territoire, créée des besoins importants en mobilité pour que les actifs soient en mesure de se rendre sur leur lieu de travail.

L'évolution du nombre d'emplois de 1999 à 2011 fait apparaître une création d'emplois bien inférieure à la dynamique démographique avec seulement 283 emplois supplémentaires face à 1 556 nouveaux habitants. La plupart des pôles ont augmenté leur nombre d'emplois, notamment Beauvais et Feuquières et conservent donc un rôle polarisant.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS PAR GRAND SECTEUR
1968-2011

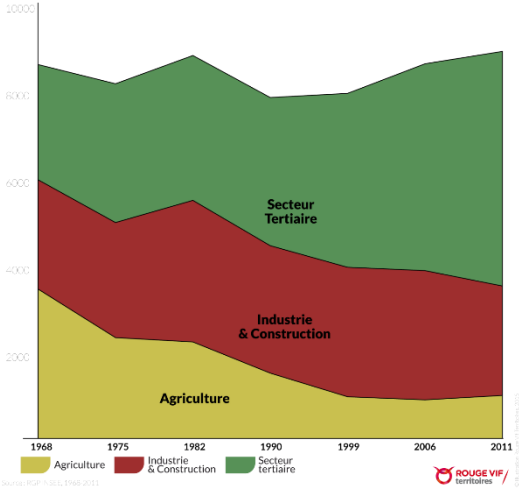

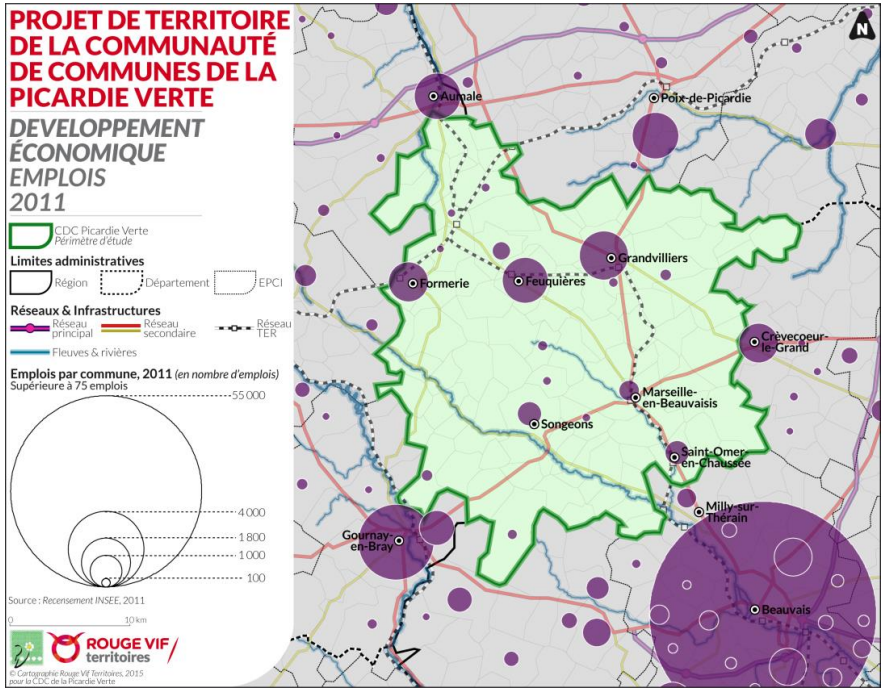

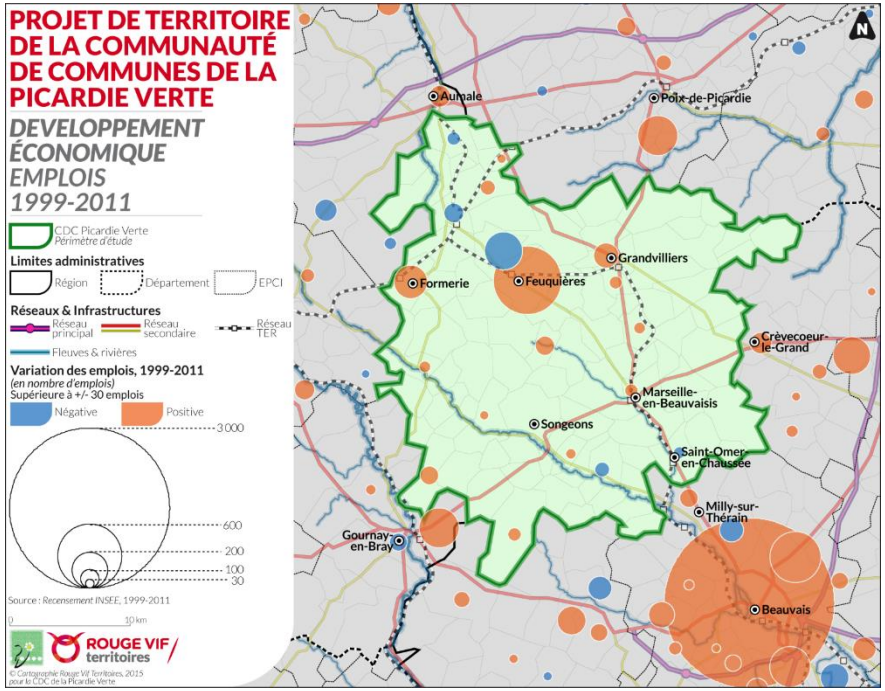

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Le territoire est également marqué par sa **spécialisation agricole et para-agricole** avec un secteur agricole (environ 1100 emplois du secteur agricole en 2011, soit 8% des emplois de la CCPV alors que les emplois agricoles ne représentent que 2,3% des emplois de l'Oise) qui connaît une bonne stabilisation, voire une croissance des emplois. De même, le tissu économique de la CCPV reste marqué par son **caractère industriel** (1714 emplois en 2011 soit 28% des emplois contre 24% dans l'Oise) malgré les difficultés de la filière (baisse d'environ 600 emplois depuis 1999). 40% de ces emplois se concentrent à Formerie et à Feuquières avec quelques entreprises industrielles et agro-alimentaires. Ce maintien des secteurs traditionnels conduit donc à **une tertiarisation limitée de l'économie** (60,6% des emplois du territoire dans le secteur tertiaire contre 73% dans l'Oise). Le secteur public est également sous-représenté par rapport aux moyennes départementale, régionale ou métropolitaine.

RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEUR
1990-2011

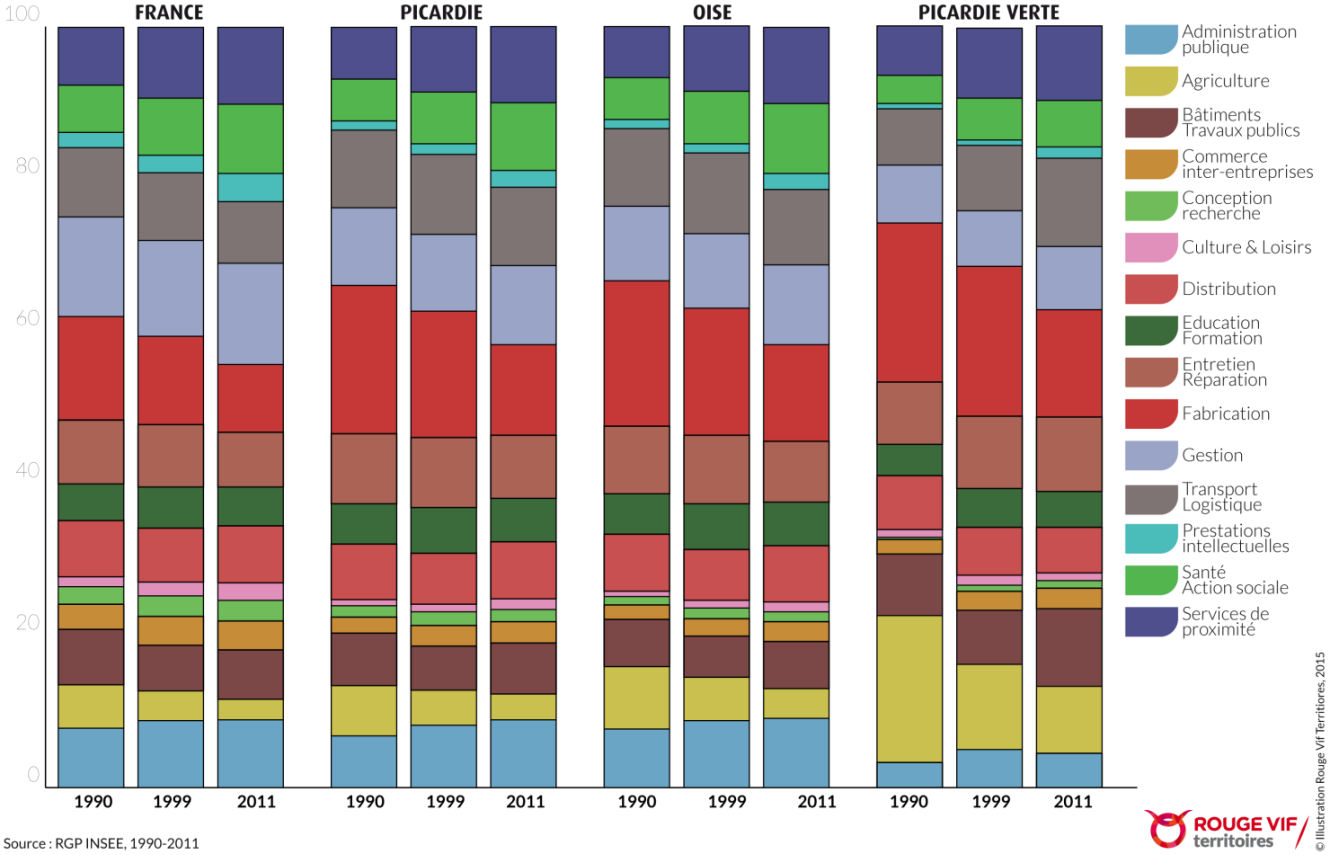

Source : RGP INSEE, 1990-2011

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Des services de proximité qui se maintiennent mais un éloignement aux services supérieurs

Le territoire présente un assez bon maillage de pôles proposant des services de proximité voire intermédiaires (collège, salles culturelles ou de sports spécialisées, commerces d'équipement…) **mais dépend des pôles extérieurs** (Gournay, Beauvais) **pour l'accès aux services supérieurs.** Ainsi, la moitié nord du territoire connaît un plus fort éloignement à ces services.

Si **les offres de services culturels et sportifs** (nombreuses associations, bon maillage d'équipements, multiples animations et évènements, réseau de bibliothèques) **et à destination la petite enfance et à l'enfance** apparaissent **satisfaisantes et diversifiées** (285 assistantes maternelles, 1 relai assistantes maternelles, 2 Maisons d'assistantes maternelles, 1 service de PMI itinérant, 3 structures multi-accueils, 1 halte-garderie et un accueil périscolaire couvrant globalement le territoire), **de forts enjeux se posent aujourd'hui sur le maintien des commerces de proximité et sur la désertification médicale** (vieillissement des médecins, très faible présence des spécialistes…).

L'offre de formation sur le territoire est également assez faible. Sont implantés trois collèges, un lycée professionnel public et deux établissements privés mais aucun lycée

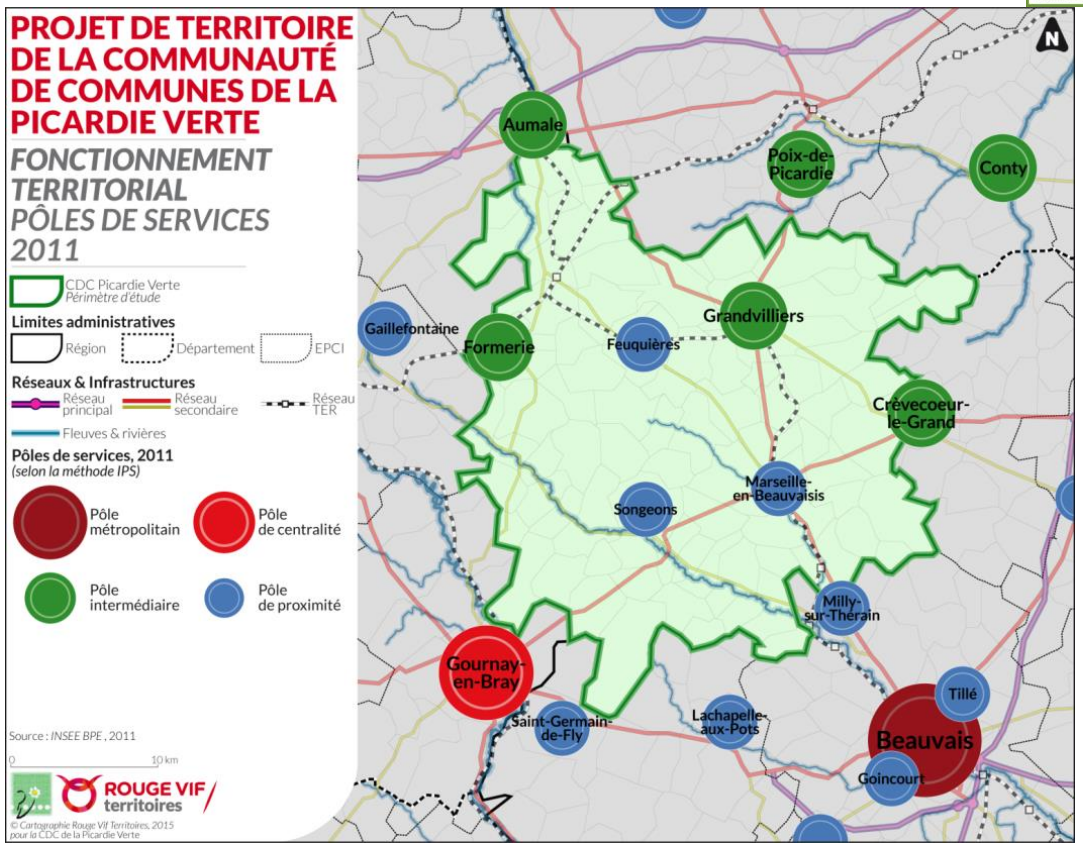

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

généraliste n'est présent. En revanche, de nombreux acteurs interviennent auprès des jeunes (Conseil Départemental, Maison de l'Emploi et de la Formation, associations, communes, etc.) en proposant des animations et des activités variées (deux piscines, deux écoles de musique, activités sportives, etc.) ainsi que des services sociaux (soutien à la fonction parentale, emploi, formation, etc.).

Sur le sujet des services à la population, l'enjeu est de parvenir à **mailler de manière équitable ce territoire étendu et de permettre une montée en gamme des services**. En effet, la question de l'accessibilité aux services est essentielle sur le territoire qui est étendu mais souffre d'un déficit d'offre de mobilité (pour les personnes ne pouvant utiliser une voiture individuelle). Les enjeux de mobilité sont très forts au même titre que les problématiques d'optimisation et de mutualisation des moyens humains et financiers.

Une mobilité marquée par des flux domicile-travail importants et une grande dépendance à la voiture individuelle

Les flux domicile-travail en direction de Beauvais sont les plus importants puisqu'il s'agit du principal pôle d'emplois à proximité. Ils représentent 27,8 % des flux domicile-travail effectués par les habitants de la CCPV. Viennent ensuite, parmi les pôles extérieurs à la CCPV, les flux en direction de Paris (3,6 %), de Gournay (2,3 %) et vers Amiens (1 %). En ce qui concerne les pôles de la CCPV, c'est d'abord vers Grandvilliers que se dirigent le plus grand nombre d'actifs chaque jours (10,9 %), puis vers Feuquières (9,3 %) et enfin vers Formerie (7,6 %).

Pour se déplacer, la grande majorité des ménages disposent de deux véhicules, surtout dans les zones rurales autour des pôles d'attractivité, tels que Beauvais. Pourtant, une **part significative des ménages ne dispose pas de voiture,** notamment au sein des pôles, mais également dans quelques communes rurales isolées. Cette situation pose la question du risque de précarité énergétique, d'isolement de ces populations et d'une éventuelle offre alternative en transports.

Le dessin des infrastructures routières soutient la dépendance à la voiture individuelle. Le territoire étant entouré d'axes structurants (A 16, A 29, A 28, RN 31), il contribue à l'isolement de certaines parties du territoire. Le projet de création de la liaison A 16 / A 29 depuis Beauvais est une opportunité pour justement désenclaver cette partie isolée du territoire. Avec ses deux lignes de TER (Beauvais-Le Tréport & Rouen-Amiens) et ses sept gares, le niveau de desserte sur le territoire est insuffisant. D'autant plus que le réseau de bus n'est pas adapté aux besoins de la population.

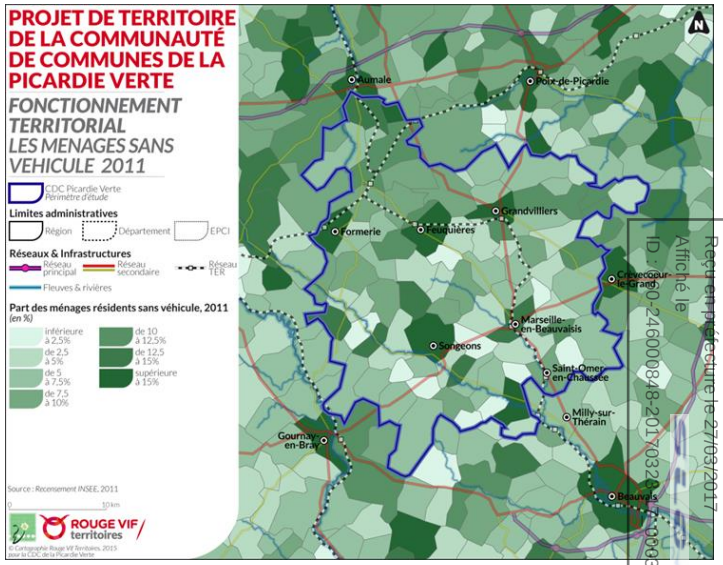

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170320-20170038-CC

Un patrimoine naturel et touristique à préserver et à mettre en valeur

La CCPV est dotée **d'un patrimoine riche** et à préserver et notamment :

- 5 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 et 22 ZNIEFF de type 1, 4 zones classées Natura 2000 et 24 espaces naturels sensibles, **marqueurs de l'intérêt écologique du territoire et de sa responsabilité de préservation de ce patrimoine.**
- **Un patrimoine historique et architectural également remarquable** avec des sites inscrits ou classés (notamment Gerberoy, le Château de Songeons, …), des paysages identitaires tels que la vallée du Thérain, les haies et vergers, l'urbanisme et l'architecture traditionnels, etc. mais aujourd'hui menacés.

Le territoire présente également un potentiel important de production d'énergies renouvelables et de transition énergétique. Il s'agit d'un enjeu investi par les acteurs locaux via : des actions de sensibilisation de la population, deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) entre 2005 et 2010, un bilan favorable des Mesures AgroEnvironnementales territorialisées et une labellisation du territoire dans le cadre des appels à projet TEPOS et TEPCV. La CCPV a donc des richesses naturelles non négligeables qu'elle doit chercher à valoriser et préserver comme élément d'attractivité.

A cela s'ajoute également des potentiels touristiques importants : Gerberoy (reconnu parmi les plus beaux villages de France et accueillant 30 000 visiteurs par an) ; une offre culturelle, patrimoniale et muséographique intéressante à dynamiser ; une proximité à Paris et à l'aéroport de Beauvais ; des offres de tourisme de pleine nature et de loisirs sportifs qui y sont praticables à structurer ; des produits du terroir à valoriser. Mais la filière touristique se heurte aujourd'hui à divers freins tels que le manque d'hébergements de groupe et de restaurants, la faible structuration et valorisation des différentes offre, le manque de communication et de visibilité du territoire et sa faible accessibilité en transports collectifs. De plus, la gouvernance touristique reste à optimiser à l'échelle de la destination touristique du Pays du Grand Beauvaisis

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Analyse des résultats de l'enquête à la population

L'enquête en ligne a révélé de son côté quelques grands résultats venant appuyer les constats et enjeux issus du diagnostic. Globalement, **les répondants au questionnaire sont plutôt satisfaits (40 %) de leur qualité de vie en Picardie Verte** comme le montre le graphique ci-dessous. La majorité d'entre eux disent être « moyennement satisfait » à « très satisfait ». Seulement 20 % sont ainsi « peu satisfaits » voire « insatisfaits ».

Les répondants à l'enquête en ligne ont également été invités à établir un rapide diagnostic de leur territoire en citant ses points forts et ses points faibles. **Parmi les points forts du territoire, le patrimoine naturel arrive largement en tête.** Plus de la moitié des répondants ont reconnu la nature, les paysages et les espaces verts comme l'un des principaux atouts de la Picardie Verte.

Il apparaît également à travers ce questionnaire que les répondants sont fiers de la « **ruralité » et du « calme ».** C'est ce qui rend, selon eux, le cadre de vie agréable. La culture et le patrimoine historique sont également appréciés : « monuments, églises, châteaux… ». Le territoire présente également un atout en termes de sport et de loisirs grâce à la « bonne répartition des structures sportives (salles, piscines) », aux « chemins de randonnées entretenus » et aux « loisirs en phase de développement ».

Les participants à l'enquête considèrent que la localisation de leur territoire est assez favorable ainsi que sa desserte (« proximité des autoroutes et des métropoles », « proximité de pôles industriels sur Beauvais »).

Êtes-vous satisfait(e) de la qualité de vie en Picardie Verte ?

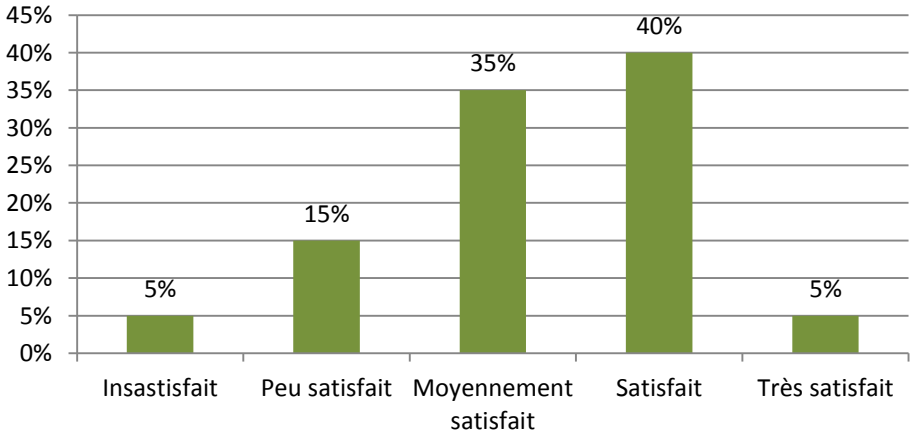

Principaux atouts du territoire

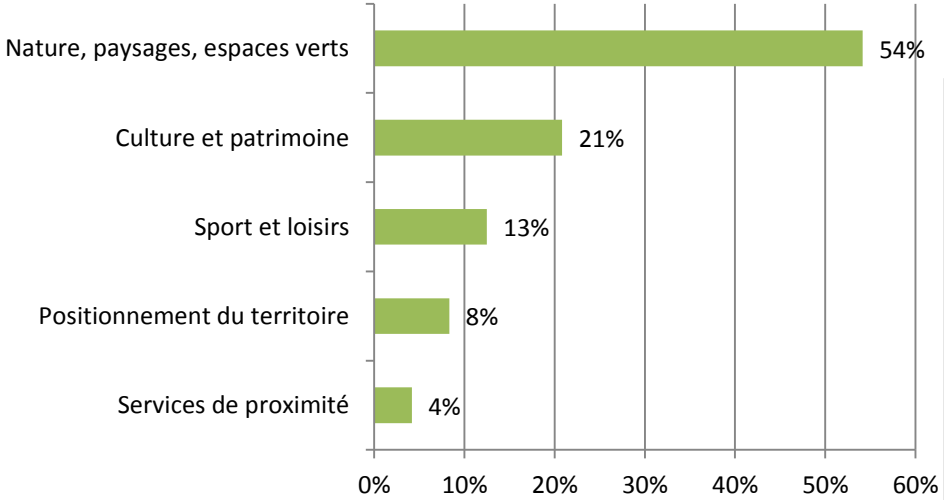

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Pour ce qui est des **faiblesses du territoire**, se retrouve en premier lieu le **manque de services**, contrepartie de sa ruralité. Ce besoin de services de la part des habitants touche à tous les domaines : le manque de structures scolaires, médicales, hôtellières, culturelles et le manque de couverture haut-débit. La **mobilité** constitue également un point de faiblesse du territoire. Les répondants soulignent surtout le manque de transports en commun (bus, trains) et un sentiment **d'isolement géographique** par rapport aux grandes villes, à l'emploi, aux services et aux commerces. **Le manque d'emplois** local est également problématique pour 9 % des sondés.

En conclusion, les répondants ont été invité à identifier les sujets à traiter priorité. Il en ressort :

- **Les services de santé**
- **La protection de l'environnement**
- **L'accueil d'entreprises et le développement de l'emploi**
- **Les transports collectifs et des déplacements**

Principales faiblesses du territoire

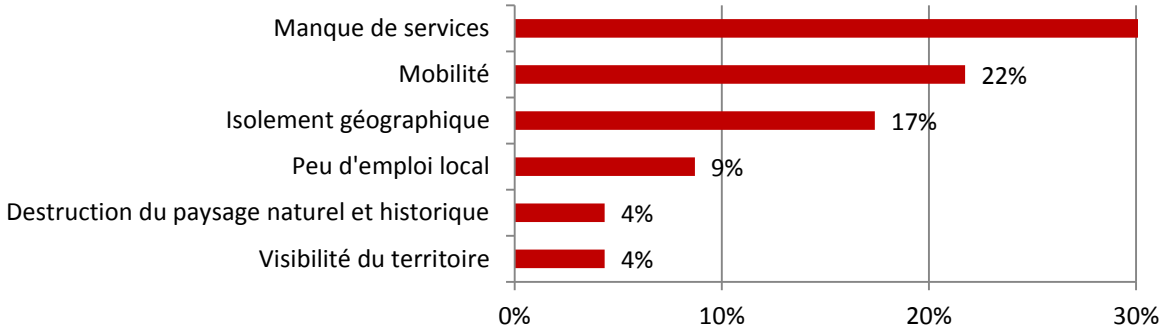

Les sujets prioritaires

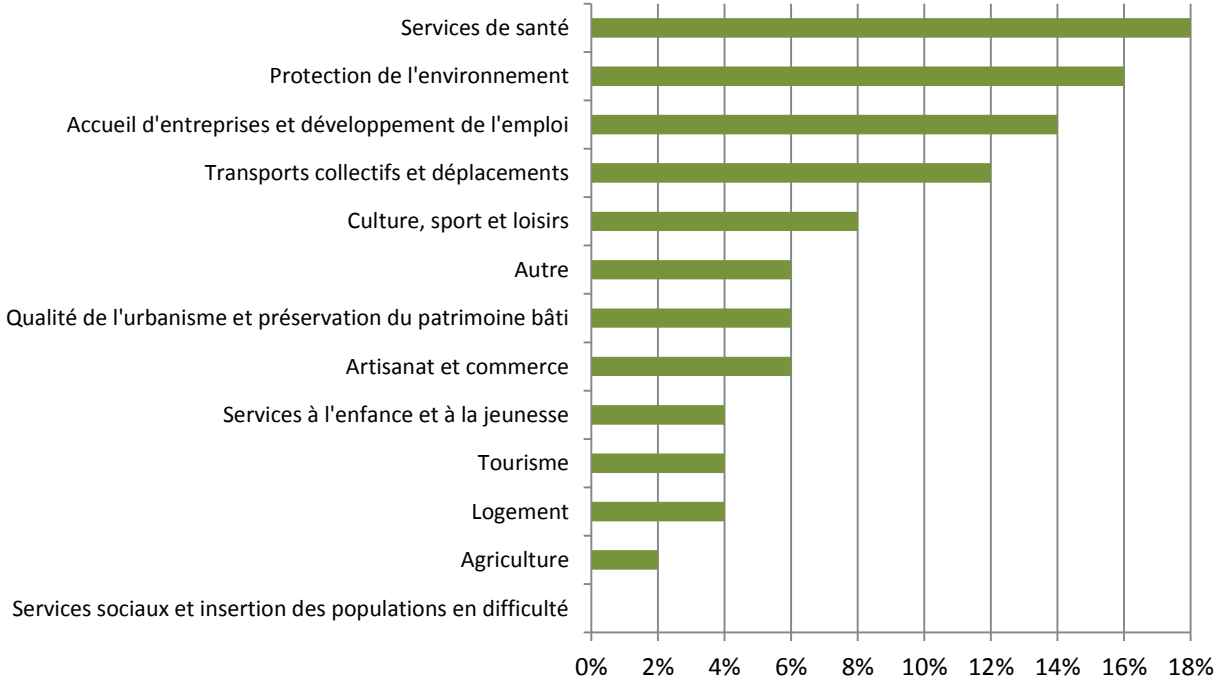

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Des réflexions prospectives à la stratégie du territoire

Suite à ce diagnostic synthétique et aux réflexions menées lors des quatre ateliers de travail avec le Comité de Pilotage de la démarche de projet de territoire, des pistes stratégiques ont émergées, issues de réflexions prospectives. Celles-ci ont été traduites dans une stratégie s'articulant en 4 axes :

Axe1
FAIRE DE LA PICARDIE VERTE UN TERRITOIRE MOBILE ET OUVERT

Le positionnement, la ruralité et l'étendue du territoire imposent aux habitants des déplacements importants pour l'accès à l'emploi, aux services et à l'éducation tant à l'intérieur que vers l'extérieur du territoire. La Communauté de communes de la Picardie Verte a donc souhaité placer la problématique des mobilités et des liaisons avec l'extérieur au cœur de son projet de territoire. L'objectif est ainsi de **faciliter et accompagner le développement des mobilités intra- et extraterritoriales**.

Axe 2
STIMULER ET REINVENTER LES FORCES DU TERRITOIRE

La Picardie Verte bénéficie de ressources, patrimoines et productions locales qu'il s'agit d'exploiter et valoriser dans une approche de développement durable et d'innovation. En parallèle, elle fait face à un certain nombre de difficultés et mutations qu'elle ne peut maîtriser. Dans ce contexte, il apparaît donc essentiel de remobiliser les richesses et savoir-faire locaux au profit d'un développement économique endogène et non délocalisable. Cet axe vise ainsi la **transition énergétique du territoire, la mutation des activités agricoles, au profit de productions respectueuses de l'environnement et diversifiées, et la valorisation des potentiels touristiques locaux**.

Axe 3
BIEN VIVRE ET TRAVAILLER EN PICARDIE VERTE

La Picardie Verte est un territoire d'accueil et de vie qui repose sur un tissu économique traditionnel mais en mutations, des services nécessaires au développement résidentiel et un cadre de vie de qualité. L'enjeu est donc de pérenniser un tissu économique fragile et en difficulté **pour préserver les emplois et lutter contre les problématiques de précarité sociale**. Il s'agit également de **maintenir un niveau de services satisfaisant et accessible** malgré la ruralité du territoire. Enfin, il apparaît indispensable de **concilier développement résidentiel et préservation de l'environnement et des paysages,** facteurs principaux de l'attractivité du territoire.

Axe TRANSVERSAL
AFFIRMER LE POSITIONNEMENT DE LA PICARDIE VERTE

Cet axe se veut transversal puisqu'il doit alimenter et soutenir les trois axes ci-dessus. Il renvoie à la **définition d'une image forte et commune autour des atouts de la Picardie Verte et à l'affirmation d'un discours politique pour la Communauté de communes** élaboré en collaboration avec ses partenaires et habitants. L'objectif est donc ici de rendre le territoire et l'action de la CCPV visibles, lisibles, cohérents et identifiés non seulement par les acteurs locaux mais aussi par les habitants, les partenaires et les territoires voisins.

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

4 axes, 10 orientations

Chacun de ces axes sont déclinés en orientations qui correspondent aux grands caps que la Picardie Verte entend se fixer pour les prochaines années.

AXE 1
FAIRE DE LA PICARDIE VERTE UN TERRITOIRE MOBILE ET OUVERT

ORIENTATION 1.1
Développer les mobilités internes

ORIENTATION 1.2
Ouvrir le territoire vers l'extérieur

AXE 2
STIMULER ET REINVENTER LES FORCES DU TERRITOIRE

ORIENTATION 2.1
Confirmer et conforter la labellisation de la Picardie Verte comme un Territoire à énergie positive

ORIENTATION 2.2
Accompagner la mutation vers une agriculture durable

ORIENTATION 2.3
Valoriser les potentiels touristiques de la Picardie Verte

AXE 3
BIEN VIVRE ET TRAVAILLER EN PICARDIE VERTE

ORIENTATION 3.1
Pérenniser le tissu économique et l'emploi du territoire

ORIENTATION 3.2
Promouvoir la solidarité sociale et territoriale

ORIENTATION 3.3
Créer les conditions d'un développement résidentiel durable

Axe TRANSVERSAL
AFFIRMER LE POSITIONNEMENT DE LA PICARDIE VERTE

ORIENTATION TRANSVERSALE 1
Construire et porter une image commune

ORIENTATION TRANSVERSALE 2
Travailler ensemble

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Des orientations aux objectifs

Enfin, les orientations proposées sont déclinées en « objectifs » qui correspondent aux « résultats » à atteindre par la mise en œuvre des orientations.

Les objectifs devront ensuite être déclinés de manière opérationnelle et en actions afin d'être portés par les politiques menées par la Picardie Verte.

Les objectifs sur fonds colorés sont ceux identifiés comme prioritaires.

Axe transversal
AFFIRMER LE POSITIONNEMENT DE LA PICARDIE VERTE

ORIENTATION TRANSVERSALE 1
Construire et porter une image commune

OBJECTIF 1A Valoriser les atouts environnementaux de la Picardie Verte en affirmant la nécessité de les conforter et les préserver

La Picardie Verte bénéficie d'un cadre de vie de qualité et d'une identité rurale encore visible à la fois dans les paysages ou le bâti mais aussi dans son fonctionnement territorial. Ses principaux atouts en termes d'attractivité résidentielle, touristique et voire même économique, résident ainsi dans ses paysages, ses ressources naturelles, son patrimoine et sa ruralité. Il apparaît donc opportun de construire une image forte autour de ces éléments fédérateurs et différenciant à la fois dans un objectif de construction d'une identité commune mais aussi de visibilité extérieure. L'enjeu est **d'identifier la Picardie Verte comme un « poumon vert et rural »** à proximité des grandes agglomérations voisines et au sein du Grand Bassin Parisien. Pour cela, il convient donc de mener des **politiques de protection de l'environnement efficaces mais également de mettre en œuvre une stratégie de communication valorisant pleinement ces atouts et portée par l'ensemble du territoire**.

Exemples d'actions :

La Communauté de Communes de la Picardie Verte mobilise aujourd'hui divers outils pour valoriser et préserver ses atouts environnementaux et notamment des **actions de préservation des haies** (dans le cadre du programme TEPCV) et de prévention et **protection des paysages**.

De plus, à termes, le règlement du **PLUih**, prévu pour 2019, permettra de protéger des espaces de l'urbanisation.

Enfin, le transfert de la compétence de **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** (GEMAPI) à la Communauté de communes au 1er janvier 2018 la placera au cœur des problématiques de gestion de ces écosystèmes et lui permettra de mettre en œuvre ce premier objectif.

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

OBJECTIF 1B Faire de l'innovation un principe d'intervention sur le territoire

La Picardie Verte souhaite également être identifiée comme un **territoire d'innovations et d'expérimentations.** L'innovation ne doit et ne peut se traduire seulement dans le développement de nouvelles activités économiques mais doit concerner tous les aspects du développement territorial : réflexion autour des services, recours à de nouveaux outils, réorganisation, modalités d'aménagement, démarche d'élaboration des projets… Ce principe doit donc imprégner l'ensemble des réflexions et projets et ainsi constituer un **fil conducteur pour permettre d'interroger et réinventer les interventions locales, tant publiques que privées**. Cet objectif affirme donc cette volonté de porter l'innovation comme priorité politique et la nécessité de communiquer sur cette spécificité locale à construire.

Exemples d'actions :

Diverses démarches s'inscrivent d'ores et déjà dans cet objectif d'intégration transversale de l'innovation comme le souligne la **reconnaissance de la CCPV comme territoire TEPOS et TEPCV** qui permet de soutenir des actions innovantes en faveur de la transition énergétique. Dans un autre registre, la mise en place d'une **plateforme de mutualisation** sur le territoire constitue un outil porteur d'innovation dans les modalités d'actions.

OBJECTIF 1C Faire des habitants et acteurs locaux des ambassadeurs du territoire

La visibilité et l'image du territoire ne peuvent reposer que sur les décideurs publics ou une communication extérieure. En effet, les premiers ambassadeurs du territoire doivent être ses habitants, artisans, commerçants, professionnels du tourisme, chefs d'entreprise, agriculteurs… L'ambition est donc ici **d'améliorer la connaissance et l'appropriation, par la population et acteurs locaux, des patrimoines** (naturel, culturel, historique, architectural ou industriel) **et richesses de la Picardie Verte**.

ORIENTATION TRANSVERSALE 2
Travailler ensemble

OBJECTIF 2A Renforcer la gouvernance intercommunale et le rôle de la CCPV

La spécificité de la Picardie Verte tient également à sa structuration communautaire. Si la gouvernance à 89 communes peut se révéler parfois difficile, elle constitue également un atout indéniable par le poids et les capacités d'intervention que porte la Communauté de commune. Cette gouvernance communautaire permet notamment de rendre ce grand territoire plus visible de l'extérieur. A l'inverse, en interne, l'enchevêtrement des structures peut créer une certaine confusion et un manque de lisibilité de l'action publique pour la population alors même que la CCPV a mené de nombreuses actions qui dynamisent le territoire et ont sensiblement amélioré la qualité de vie des habitants (action culturelle et sportive, enfance/jeunesse, FISAC, déchets, assainissement, SCOT…). **Il s'agit donc non seulement de renforcer la visibilité de la CCPV, de communiquer mieux sur les actions menées mais aussi d'aller plus loin dans la coopération intercommunale** en étudiant les possibilités de mutualisation d'équipements ou services et opportunités de transfert de compétences.

Exemples d'actions :

L'organisation d'évènements fédérateurs et le déploiement d'outils de communication constituent des pistes qui participent à la réalisation de ces deux derniers objectifs car ils permettent tant d'améliorer la visibilité de la Communauté de communes, de porter des projets à l'échelle communautaire et de les valoriser auprès des habitants. La **célébration des 20 ans de la CCPV en 2017** ainsi que l'organisation du **triathlon « Route Olympique »** sont des exemples d'évènements s'inscrivant directement dans cette ambition. De même, l'enjeu de se saisir de la **lettre de la CCPV et de son site internet**, refondé en 2016, comme des outils de contact avec les habitants et de valorisation du territoire.

OBJECTIF 2B Développer les partenariats et relations avec les acteurs locaux et territoires voisins en portant les ambitions de la CCPV

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Dans un souci de lisibilité et d'efficacité, la CCPV doit développer des relations avec les acteurs locaux, les territoires extérieurs et divers partenaires (départementaux, régionaux, Pays…) afin de s'affirmer, de relayer son discours politique mais aussi de développer des actions efficaces en collaboration avec les parties prenantes. Il s'agit notamment de **conforter le dialogue et le positionnement de la Picardie Verte** au sein du Grand Beauvaisis. Un autre exemple est le renforcement des partenariats avec les chambres consulaires pour traduire les orientations économiques affichées. De même, les actions entreprises par la CCPV ne peuvent être décidées et mises en œuvre sans concertation avec les acteurs locaux dont les connaissances du terrain et des problématiques locales sont indispensables.

Exemples d'actions :

Les partenariats développés dans le cadre du **GAL LEADER et des travaux du PETR** sont des exemples des actions en cours. A l'avenir, la réflexion autour d'une démarche inter-SCoT (coopération entre structures porteuses de SCoT) pourrait être intéressante dans le cadre d'un partenariat interterritorial élargi.

OBJECTIF 2C Promouvoir la participation citoyenne et la transparence publique

L'ambition est de faciliter l'implication citoyenne dans la prise de décision politique dans un objectif de renforcement de la démocratie locale et de transparence de l'action publique. Les apports de la **concertation** peuvent être multiples : améliorer l'adaptation des décisions aux besoins, faciliter leur appropriation et compréhension par la population locale, rétablir un lien entre la politique et les citoyens, améliorer la connaissance du rôle de la CCPV… Cet objectif s'inscrit de plus pleinement dans le principe d'innovation affiché comme fil conducteur du projet de territoire de la CCPV.

Exemples d'actions :

La CCPV tend à généraliser le recourt à des enquêtes en ligne afin de recueillir l'avis et les attentes de la population. De plus, une attention particulière est portée à une meilleure diffusion des délibérations communautaires et information sur leurs implications dans la vie des habitants pour plus de transparence de l'action publique.

Pour aller plus loin, il pourrait être intéressant de développer des journées d'animation inter villages sur les politiques publiques portées par la CCPV pour créer une dynamique citoyenne autour des projets.

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

AXE 1 : FAIRE DE LA PICARDIE VERTE UN TERRITOIRE MOBILE ET OUVERT

Cet axe renvoie à une priorité politique forte pour les élus du territoire. En effet, l'étendue et la ruralité de la Picardie Verte impose à ses habitants d'être particulièrement mobiles pour accéder à l'emploi et aux divers services qui se répartissent au sein des pôles du territoire mais aussi dans des pôles externes structurants. Ainsi, il est tout autant nécessaire de développer les mobilités internes que vers l'extérieur. Les enjeux sont multiples : préserver l'attractivité résidentielle, lutter contre l'isolement du territoire, faciliter l'accès à l'emploi et aux services, attirer de nouvelles activités …

ORIENTATION 1.1
Développer les mobilités internes

OBJECTIF 1.1.1 Multiplier les liaisons et les nouvelles circulations intra-territoire

La faiblesse du nombre et de la qualité des liaisons intra-territoriales nuit à l'accessibilité et la cohérence du territoire et, in fine, à son développement. En effet, de nombreux espaces sont attirés vers des pôles extérieurs plus facilement accessibles et les temps de parcours au sein du territoire sont importants. Dans un contexte de hausse du coût de l'énergie, ces **problématiques de mobilité interne** représentent une forte contrainte pour les ménages dont certains sont exposés à un risque de précarité énergétique du fait des dépenses liées aux transports. Il convient donc **d'améliorer les liaisons routières entre les principaux pôles du territoire mais aussi de penser l'organisation des mobilités collectives** au regard des expériences passées et des spécificités locales. L'importance des enjeux sous-jacents a ainsi justifié de prioriser cet objectif.

OBJECTIF 1.1.2 Soutenir les mobilités alternatives à la voiture individuelle

Les mobilités intra-territoriales doivent également être repensées au prisme des enjeux de transition énergétique. En cohérence avec l'objectif de transition énergétique du territoire, l'ambition est donc ici de **promouvoir des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.** Il s'agit notamment d'étudier les opportunités de développement des mobilités douces, du covoiturage, d'auto-partage…

Exemples d'actions :

La **prise de compétence « Voirie d'intérêt communautaire »** par la CCPV constitue une première étape pour le développement des circulations intra-territoriales. La CCPV doit définir, dans les deux ans suivants le transfert de la compétence, les « voiries stratégiques d'intérêt communautaire » et les « voiries locales d'intérêt communautaire », sur la base de critères objectifs (éléments structurants et géographiques, d'ordre qualitatif ou quantitatif, intérêt communautaire, rôle local de la trame routière (Conseil Départemental, communes, CCPV)) et définis en commun au sein du Comité de Pilotage « mutualisation ».
L'objectif principal de cette prise de compétence partielle est d'agir en faveur des communes, sous la forme d'un groupement de commandes communautaire, pour les travaux de réparations et de gravillonnage des voies communales de la Picardie Verte.

Par ailleurs, **des actions en faveur de l'éco-mobilité** sont développées dans le cadre du programme TEPCV (développement de véhicules électriques, organisation d'un auto-stop participatif, accompagnement du co-voiturage…).

Enfin des réflexions sont en cours sur le développement **d'un système de transport à la demande (TAD) plus adapté au territoire**.

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

ORIENTATION 1.2
Ouvrir le territoire vers l'extérieur

OBJECTIF 1.2.1 Militer pour la réalisation du tronçon A16/A29

Au-delà des mobilités internes, il apparaît nécessaire de **mieux relier le territoire vers l'extérieur pour le désenclaver et le rendre plus attractif.** Dans ce cadre, le projet de réalisation d'un tronçon reliant l'A16 à l'A29 constitue une opportunité unique que le territoire souhaite défendre. L'enjeu est donc pour la CCPV de construire un discours commun et partagé avec les principaux acteurs concernés (élus, acteurs économiques…) et de le porter auprès des partenaires institutionnels pour soutenir ce projet. Les élus du territoire en ont d'ailleurs fait un objectif prioritaire. Cependant, il convient d'être vigilant aux potentiels impacts négatifs d'un tel projet. Le risque est en effet de créer un « effet tunnel » réduisant le territoire à une zone de passage bénéficiant de faibles retombées positives pour l'économie locale mais subissant les nuisances induites. La réussite de ce projet ne pourra donc passer que par une anticipation de longue date, un dialogue fin avec les acteurs et populations et des investissements parallèles pour permettre un développement endogène adossé à la route.

NB : Si le projet de territoire de la CCPV rappelle le caractère stratégique de ce projet, celle-ci est consciente des incertitudes relatives à sa réalisation et a défini des ambitions non dépendantes de celui-ci.

OBJECTIF 1.2.2 Conforter les liaisons vers les territoires voisins, notamment vers le Nord

La réalisation du tronçon A16/A29 doit notamment permettre d'améliorer l'accessibilité vers et depuis les territoires voisins et ainsi favoriser le développement de connexions et échanges avec les métropoles et agglomérations voisines, tout particulièrement vers le nord. L'enjeu est donc de désenclaver le territoire et d'affirmer sa position à l'interface entre Nord-Pas-de-Calais et bassin parisien et entre Normandie et est de la Picardie.

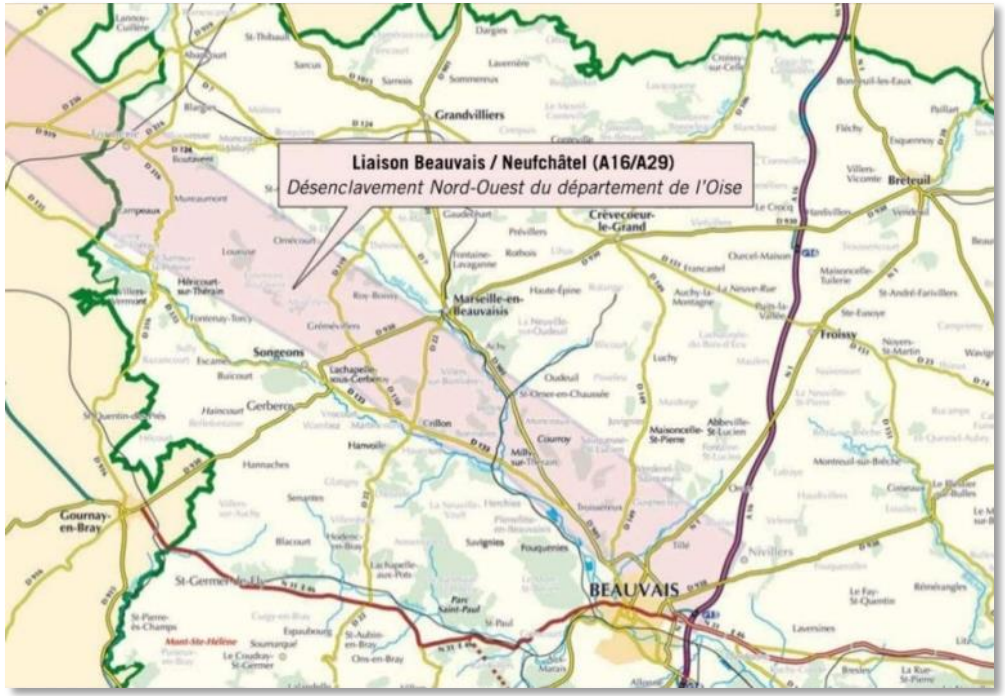

Exemples d'actions :

Dans son objectif de militer pour la réalisation du tronçon A16/A29, la CCPV entend relancer les Conseils Départementaux en leur envoyant une note explicative sur les motivations locales. Le projet de liaison des autoroutes A16 et A29 – Beauvais/Neufchâtel en Bray – ouvrant le territoire vers l'Île de France par l'A16 et vers Rouen et le Havre par l'A29 et la Haute-Normandie, fait d'ailleurs partie du programme du Plan Départemental pour une mobilité durable.

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

AXE 2 STIMULER ET REINVENTER LES FORCES DU TERRITOIRE

ORIENTATION 2.1
Confirmer et conforter la labellisation de la Picardie Verte comme un Territoire à énergie positive

Cette orientation reprend les objectifs et ambitions définis dans le cadre des appels à projet TEPOS (Territoire à Energie Positive) et TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte).

OBJECTIF 2.1.1 Promouvoir des modes de consommations, de production, d'aménagement, de déplacement et de vie sobres en énergie

Cet objectif réaffirme la nécessité absolue de **faire évoluer les comportements et les activités humaines pour permettre la transition énergétique.** En effet celle-ci ne peut s'appuyer que sur des évolutions techniques et technologiques (énergies renouvelables, réhabilitation…) et également des pratiques. La **transition vers des modes de vie, de production, de consommation, de déplacement et d'aménagement sobres en énergie doit nécessairement passée par une sensibilisation adaptée et pédagogique des différents publics cibles** (habitants, industriels, agriculteurs, aménageurs, touristes…) mais aussi par le soutien à des initiatives exemplaires. De plus, le rôle de la CCPV et de ses communes est d'intégrer pleinement cet objectif de maîtrise de l'énergie dans tous projets d'aménagement et d'urbanisme.

OBJECTIF 2.1.2 Accélérer le rythme de réhabilitation et rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires

Cet objectif s'inscrit en continuité des actions déjà menées par la CCPV et a été jugé prioritaire du fait de l'importance des consommations énergétiques liées aux bâtiments, le territoire étant marqué par un parc ancien et très peu efficace en termes énergétiques. L'enjeu est, ici aussi, de **sensibiliser et informer les habitants et entreprises propriétaires sur les enjeux et avantages de la réhabilitation et de soutenir des opérations en mobilisant les outils et partenaires existants.**

OBJECTIF 2.1.3 Promouvoir des constructions neuves à haute performance énergétique

Un territoire à énergie positive se doit d'exiger de toute construction neuve de présenter de hautes performances énergétiques au-delà des exigences réglementaires afin de préparer l'avenir et de **promouvoir des opérations exemplaires.** L'enjeu est ainsi **d'informer et de conseiller les constructeurs** tout en prenant en compte leurs contraintes financières et leurs projets ou encore de développer des partenariats avec les bailleurs ayant des projets sur le territoire de la CCPV.

OBJECTIF 2.1.4 Développer les énergies renouvelables sur le territoire

L'un des piliers de la transition énergétique concerne le développement des énergies renouvelables au profit de l'abandon des énergies fossiles, épuisables et fortement émettrices de gaz à effet de serre, mais aussi de l'indépendance énergétique. En effet, les énergies renouvelables présentent le double avantage d'être pérennes et de pouvoir être produites localement (et donc de créer de la richesse locale). C'est pourquoi la CCPV a souhaité faire de cet objectif une ligne prioritaire. L'enjeu est de **développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire de la Picardie Verte dans le respect des ressources et en concertation avec la population.** Dans tous les cas, il est nécessaire d'évaluer les potentiels de développement des filières et la faisabilité des projets, de mener des actions de sensibilisation auprès des professionnels et particuliers et de promouvoir des projets pilotes issus d'initiatives locales et citoyennes.

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

OBJECTIF 2.1.5 Permettre aux entreprises locales de saisir les opportunités induites par la transition énergétique

La transition énergétique est également porteuse de nombreuses **opportunités économiques locales** (artisanat dans le cadre des rénovations des bâtiments, constructeurs d'unités de production d'énergie renouvelables…). C'est pourquoi il convient d'accompagner les entreprises locales dans l'acquisition des compétences nécessaires ou l'installation de nouvelles entreprises pour saisir ces opportunités.

OBJECTIF 2.1.6 **Rendre les bâtiments publics exemplaires (intercommunaux et communaux)**

La CCPV et les communes doivent être les premières à insuffler la dynamique et montrer l'exemple. C'est pourquoi il convient d'étudier **les opportunités de réhabilitation des bâtiments public** en poursuivant les audits, **de réhabiliter le patrimoine le plus énergivore et de construire des bâtiments publics à très hautes performances.**

Exemple d'action :

La reconnaissance du projet de la CCPV dans le cadre de l'appel à projet national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », le 9 février 2015, constitue un levier majeur pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la transition énergétique. Le projet imaginé par la CCPV reprend les **six domaines d'intervention suivants** :

- Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports
- Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets
- Production d'énergies renouvelables locales
- Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable
- Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.

Dans ce cadre, de **nombreuses actions sont déjà engagées** et notamment :

- Des opérations de méthanisation et de développement de la filière-bois
- L'inscription dans les débat du PLUih d'objectif de rénovation énergétique des bâtiments
- Mise en place d'une plateforme énergétique
- La mise à disposition sur le territoire de consultations de l'ADIL et du CAUE pour accompagner les habitants dans la rénovation énergétique de leur logement
- La mise en place d'un partenariat stratégique en lien avec les Certificats Economie d'Energie (CEE) avec une plateforme dédiée à la CCPV
- Le déploiement de bornes électriques et la promotion de véhicules hybrides ou électriques
- Le soutien à la labellisation RGE des entreprises artisanales
- La valorisation des enjeux de transition énergétique et durable dans le « club communautaire des entrepreneurs »

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

ORIENTATION 2.2
Accompagner la mutation vers une agriculture durable

Il s'agit, par cette orientation, de pérenniser une activité qui impacte fortement le tissu économique local mais aussi les paysages et l'environnement. Il s'agit tout d'abord de réaffirmer son importance pour le territoire et de l'intégrer pleinement aux réflexions locales. Consciente de ses limites d'action, la CCPV cherche notamment à soutenir des projets innovants et exemplaires pour développer des productions dites « de niches » et encourager la valorisation locale des productions au profit d'une plus grande création de richesses. La préservation de l'environnement affirmée plus haut ne peut, par ailleurs, se faire sans le soutien à une agriculture durable et respectueuse des écosystèmes et de la ressource en eau. Enfin, il apparaît essentiel de développer l'offre de formation pour pérenniser l'activité, anticiper l'avenir et préparer les reprises/transmissions.

OBJECTIF 2.2.1 Replacer l'agriculture au cœur de la dynamique territoriale

La volonté est ici de **recréer du lien et du dialogue entre les exploitants et les habitants ou les élus pour faciliter le vivre-ensemble et la compréhension mutuelle**. Il est ainsi possible de valoriser pleinement la place des activités agricoles dans la vie locale par de la pédagogie, de la communication ou encore l'organisation de rencontres. Il s'agit également de communiquer positivement sur le rôle d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement dans l'économie locale et la préservation de la qualité environnementale.

Exemples d'actions :

Le soutien et la promotion du programme **« Bienvenue à la ferme »** constituent des initiatives s'inscrivant pleinement dans cet objectif.

OBJECTIF 2.2.2 Soutenir les circuits courts et productions de niches

L'objectif est ici de s'intéresser à des niches et initiatives sur lesquelles la CCPV peut avoir de véritables marges de manœuvre (agriculture biologique, maraîchage, …). Il s'agit à la fois de développer des productions de grandes qualités, notamment en termes environnementales, et favoriser leur vente localement ou à proximité par des circuits courts pour optimiser la valeur ajoutée locale et diversifier les productions (AMAP pour approvisionner les grandes agglomérations voisines, réflexion sur l'approvisionnement des cantines ou des restaurations collectives, valorisation des produits locaux par les restaurants, partenariats entre les grandes surfaces locales et les exploitants, ventes directes…).

OBJECTIF 2.2.3 Encourager la valorisation locale des productions du territoire

En continuité du précédent objectif et toujours avec la volonté de capter la plus forte valeur ajoutée sur le territoire, il apparaît important de valoriser localement les productions en accompagnant les agriculteurs sur les étapes de transformation et commercialisation, en soutenant la création d'équipements de transformation ou encore en facilitant la mise en place de partenariats entre producteurs et transformateurs locaux.

Exemples d'actions :

Le soutien aux circuits-courts et aux productions de niches constitue l'un des volets principaux d'intervention du **programme LEADER**. La communauté de communes entend également lancer des actions concrètes en matière d'économie circulaire à destination de différents

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

publics, notamment sur l'approvisionnement en circuits courts.

OBJECTIF 2.2.4 Développer l'offre de formation agricole sur le territoire et accompagner le renouvellement des exploitations

Cet objectif a été identifié comme prioritaire puisqu'il doit être le support aux autres objectifs. En effet, la présence d'une offre de formation facilite l'intérêt des jeunes pour les métiers agricoles, les reprises/transmissions et donc la pérennité des activités agricoles locales. Il s'agit donc de conforter l'offre existante et de développer de nouvelles formations en lien avec les niches ciblées et en partenariat avec la MFR, d'étudier l'opportunité d'accompagner le renouvellement d'exploitations, de travailler en partenariat avec la Chambre d'Agriculture ou encore de soutenir des structures associatives ou des regroupements agricoles.

ORIENTATION 2.3
Valoriser les potentiels touristiques et culturels de la Picardie Verte

La Picardie Verte peut faire valoir plusieurs atouts touristiques à l'origine de retombées économiques non négligeables et pouvant être optimisées. Il ne s'agit en aucun cas de chercher à rivaliser avec ses voisins normands ou parisiens mais de cibler, ici encore, des clientèles et produits bien spécifiques, toujours en cohérence avec l'image que le territoire souhaite porter (ruralité, innovation, cadre de vie, paysages). Dans ce cadre, des efforts sont à mener sur la communication et gouvernance touristique, l'accueil, l'hébergement, la restauration et l'offre d'activités. Si la CCPV peut intervenir sur ces volets, il est absolument indispensable que cette intervention soit pleinement coordonnée et cohérente avec la stratégie définie à l'échelle du Pays du Grand Beauvaisis qui apparaît comme une échelle territoriale pertinente en termes de destination et action touristiques.

OBJECTIF 2.3.1 Améliorer la lisibilité touristique du territoire et conforter la gouvernance à l'échelle du Pays du Grand Beauvaisis

L'enjeu est ici de réaffirmer et poursuivre les efforts de structuration de la gouvernance et communication touristique à l'échelle du Pays du Grand Beauvaisis. Il s'agit notamment de conforter l'implantation de l'office du tourisme et de ses antennes sur le territoire de la CCPV, de communiquer sur les spécificités de la Picardie Verte et de poursuivre la mise en réseau des acteurs du tourisme.

Exemples d'actions :

Dans ce sens, les réflexions en cours portent sur la structuration d'un **office du tourisme du Grand Beauvaisis avec des antennes locales**. De même des projets interterritoriaux pourraient permettre de répondre à cet objectif à l'image d'un train touristique du Grand Beauvaisis.

Par ailleurs, la programme LEADER permet également d'agir à une échelle supra territoriale sur cette thématique.

OBJECTIF 2.3.2 Professionnaliser l'accueil touristique et améliorer l'offre de restauration et d'hébergement

La qualité de l'accueil touristique influence fortement l'image d'un territoire et ses potentielles retombées touristiques. Or, le territoire souffre d'une faible professionnalisation de l'accueil. C'est pourquoi il apparaît nécessaire de mener des réflexions sur la formation et l'accompagnement des professionnels et de poursuivre les efforts déjà menés. L'amélioration de l'offre de restauration et d'hébergement a été identifiée comme la priorité des orientations en faveur du tourisme. En effet, le territoire souffre d'un déficit quantitatif et qualitatif de restaurants et d'hébergements, nuisant à son image et ne permettant pas d'optimiser les retombées touristiques, notamment en lien avec Gerberoy. Ainsi, il apparaît indispensable de diversifier l'offre de restauration (restauration de groupe, restauration haut de gamme, etc.) en cohérence avec la stratégie de développement touristique du Pays du Grand Beauvaisis et de promouvoir la rénovation et la modernisation des hébergements touristiques.

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

OBJECTIF 2.3.3 Promouvoir la culture

La Picardie Verte a un potentiel culturel non négligeable. Son maillage en équipements culturels est efficace mais reste à consolider. L'enjeu pour la CCPV est de **maintenir une offre culturelle de qualité et de l'enrichir pour en permettre l'accès à l'ensemble de la population**. Les solidarités locales et la culture associative sont également à soutenir au regard de la ruralité et des enjeux sociaux du territoire.

Exemples d'actions :

La Communauté de communes et les acteurs locaux portent de nombreuses actions en faveur de la culture et notamment la **création d'une résidence artistique.** A l'avenir, les pistes d'actions portent sur la création d'un équipement culturel et/ou sportif d'intérêt communautaire et la poursuivre de l'action culturelle communautaire.

OBJECTIF 2.3.4 Privilégier les offres de court séjour autour du patrimoine naturel, culturel et rural du territoire

Compte-tenu des atouts et de la localisation du territoire (proximité de « géants du tourisme », faible identification touristique de la Picardie, proximité de Paris…), la Picardie Verte doit **cibler son développement touristique sur les courts séjours et des activités liées à la ruralité et le patrimoine naturel du territoire** pour attirer une clientèle de proximité et urbaine. Il convient par exemple de privilégier le soutien aux activités de randonnées ou autour des fermes et activités agricoles en construisant des produits complets. Dans tous les cas, les interventions doivent s'inscrire dans le cadre du Pays du Grand Beauvaisis, en lien avec les objectifs précédents.

Exemples d'actions :

La réflexion autour d'un **projet de labellisation « Villes et Pays d'Art et d'Histoire »** pourrait être une action intéressant s'inscrivant pleinement dans cet objectif et qui en faciliterait la mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

AXE 3 BIEN VIVRE ET TRAVAILLER EN PICARDIE VERTE

ORIENTATION 3.1
Pérenniser le tissu économique et l'emploi du territoire

Compte-tenu des difficultés économiques rencontrées par les entreprises locales, cette orientation cible le soutien aux acteurs économiques existants sur le territoire pour maintenir un tissu fondamental pour maintenir l'activité et lutter contre la précarité sociale. Il s'agit donc de soutenir les artisans et commerçants, les quelques grandes entreprises pourvoyeuses d'un nombre important d'emplois sur le territoire et de les accompagner dans l'utilisation des outils numériques.

OBJECTIF 3.1.1 Maintenir et solidifier le tissu économique et artisanal des principaux pôles

Le tissu économique de la Picardie Verte repose essentiellement sur un **réseau d'artisans et commerçants** fournissant des emplois mais aussi de nombreux services indispensables au maintien de l'attractivité du territoire. L'ambition est donc de **solidifier ce tissu** tout d'abord en connaissant mieux les besoins des professionnels pour définir des aides adaptées puis en les accompagnant dans leurs projets et activités, notamment sur les volets reprise, transmission et modernisation.

Exemples d'actions :
La loi NOTRe du 7 août 2015 a inscrit dans le libellé de la compétence (obligatoire) développement économique des communautés de communes et d'agglomération une nouvelle prérogative intitulée « **politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire** ».
Le soutien des activités commerciales d'intérêt communautaire, tel que préconisé par la loi NOTRe, constitue un exemple d'action s'inscrivant dans cet objectif et permettant également d'agir en faveur de l'amélioration de l'accessibilité de l'offre de services proposée sur le territoire autour des principes de polarisation et de mutualisation (cf. objectif 3.2.1).

OBJECTIF 3.1.2 Conforter les principaux employeurs du territoire et développer les services aux acteurs économiques

Quelques entreprises structurantes, au premier rang desquels Saverglass à Feuquières, permettent au territoire d'offrir un nombre significatif d'emplois. L'objectif est avant tout de **conforter ces entreprises en dialoguant avec elles, leur apportant les services, la main d'œuvre qualifiée ou le foncier** dont elles ont besoin, pour, in fine, créer les conditions de leur ancrage territorial et réduire le risque de délocalisation.

OBJECTIF 3.1.3 Mobiliser les potentialités du numérique

Il s'agit pour le territoire d'exploiter pleinement l'avantage d'une **bonne couverture numérique en développer les usages dans les activités économiques existantes et voire même en attirer de nouvelles.**

Exemples d'actions :
La Communauté de communes et les communes, avec leurs partenaires, agissent en faveur du **déploiement du THD** sur le territoire.

De plus, des réflexions peuvent être menées sur la création d'un **fablab** dédié aux professionnels publics et privés et permettant la fédération d'initiatives ciblées en lien avec le numérique.

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

OBJECTIF 3.1.4 Consolider l'offre de formation sur le territoire

Cet objectif est prioritaire puisqu'il cherche à répondre à un enjeu très fort pour le territoire : le manque de formations locales entrainant la fuite des jeunes et rendant difficile la présence d'une main d'œuvre qualifiée. Le maintien d'une population jeune sur le territoire, la hausse du niveau de vie et la pérennisation du tissu économique local dépendent donc du **développement d'une offre de formation correspondant aux besoins des entreprises**. Il s'agit donc de soutenir les structures existantes (MFR) et de développer des partenariats avec des structures de formation extérieures et les entreprises locales pour développer des formations adaptées.

Exemples d'actions :
La création de la **Cité des Métiers**, le partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation ou encore les actions de développement des formations des acteurs publics et privés sont des actions existantes qui participent à l'amélioration de l'accès à la formation sur le territoire.

OBJECTIF 3.1.5 Concilier un développement économique du territoire pérenne et la préservation de l'environnement

Cet objectif réaffirme, en lien avec l'image que veut se donner la Picardie Verte, la nécessité **d'intégrer les problématiques environnementales et paysagères dans l'ensemble des activités du territoire afin de promouvoir un développement durable**. Plus précisément, il s'agit de mener une gestion optimisée du foncier économique pour limiter l'impact paysager et environnemental des zones d'activités, de soutenir des modes de production peu consommateurs d'énergie et faiblement émetteurs de gaz à effet de serre et enfin d'intégrer dans les réflexions et d'anticiper les effets du changement climatique sur les différentes filières économiques, notamment celles dépendantes des ressources naturelles (agriculture, tourisme, énergies renouvelables), afin d'entrer dès maintenant dans un processus d'adaptation.

ORIENTATION 3.2
Promouvoir la solidarité sociale et territoriale

OBJECTIF 3.2.1 Améliorer l'accessibilité de l'offre de services proposée sur le territoire autour des principes de polarisation et de mutualisation

Le maintien d'une offre de services accessible et équilibrée sur le territoire est indispensable à son dynamisme résidentiel et à la vie locale. Face aux problématiques de réduction des budgets publics et d'optimisation des services, de nombreuses incertitudes et difficultés pèsent sur de nombreux services (services publics, santé, commerces de proximité…). Afin de maintenir une offre satisfaisante, il convient de **s'intéresser aux opportunités offertes par les mutualisations ou le rassemblement des services au sein de polarités définies**. De plus, la question de l'accessibilité des services aux publics oblige d'adapter l'offre au fonctionnement du territoire rural via des réflexions sur les horaires, la tarification ou l'itinérance. Enfin, il convient de **communiquer mieux sur l'offre de services existante**, notamment en direction des publics en marge, pour que celle-ci soit pleinement identifiée et utilisée.

OBJECTIF 3.2.2 Développer l'accès et les usages numériques

L'équipement numérique du territoire constitue une véritable opportunité pour de nombreux domaines. Il convient notamment d'en développer les usages pour améliorer l'accès aux services (e-services publics, e-santé) et le développement des solidarités sociales et territoriales. Néanmoins, en préalable, il apparaît nécessaire de **former les habitants, prestataires de services et professionnels à l'utilisation de ce nouvel outil.**

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

OBJECTIF 3.2.3 Mener une politique éducative efficace en collaboration avec les partenaires

Le territoire souffre de fortes difficultés de maintien d'écoles primaires et d'un déficit en enseignement secondaire et supérieur. Or il s'agit d'un facteur essentiel de l'attractivité résidentielle et du maintien d'un certain dynamisme. Ainsi, le développement de l'offre scolaire a été défini comme une priorité pour la Picardie Verte qui doit ainsi s'affirmer auprès des partenaires (Académie notamment) et **mener un schéma d'organisation des services scolaires**.

OBJECTIF 3.2.4 Doter le territoire d'une offre de services enfance/jeunesse attractive

La présence de services à destination de l'enfance et de la jeunesse constitue également un facteur central pour l'attractivité résidentielle et le maintien ou l'installation de jeunes avec enfants. Pour autant, des difficultés se posent en termes de coûts pour la collectivité ou d'accessibilité pour l'ensemble du territoire. Il s'agit donc de répondre aux besoins de cette population, souvent, biactive en **adaptant les horaires et en complétant le maillage territorial des lieux d'accueil**. Il convient ainsi de poursuivre la politique volontariste menée par la CCPV.

Exemples d'actions :

Au-delà de ses actions historiques en faveur de la petite enfance (soutien aux maisons d'assistants maternels, accueils collectifs, halte-garderie), la Communauté de communes assure aujourd'hui une **coordination communautaire du secteur « jeunesse »** pour répondre à la nécessité de mutualiser les moyens pour optimiser les services et assurer leur proximité pour les habitants.

OBJECTIF 3.2.5 Collaborer pour une meilleure couverture de santé

La ruralité du territoire et la difficulté d'attirer des professionnels médicaux rendent délicat l'accès aux services de santé. Pour autant, le maintien de l'offre de santé est un enjeu central pour répondre aux besoins de la population dont une partie est vieillissante. Il s'agit donc de réfléchir à des **mesures adaptées aux spécificités et besoins locaux** (mise en réseau des professionnels de santé, mise à disposition de locaux, accompagnement des projets d'installation…). Cette réflexion doit bien entendu être menée en partenariat étroit avec les professionnels de santé du territoire et les partenaires institutionnels.

OBJECTIF 3.2.6 Poursuivre le développement des services à la personne, notamment à destination des personnes âgées

Le territoire bénéficie d'une offre en services à la personne relativement bonne qu'il s'agit de **conforter**, notamment à destination des personnes âgées. En effet, face au vieillissement de la population, cet objectif a été défini comme prioritaire pour assurer le maintien à domicile des personnes âgées. Pour autant, toutes les cibles doivent être concernées et ce d'autant plus que les services à la personne sont pourvoyeurs d'emplois significatifs.

Exemples d'actions :

Cet objectif doit reposer sur une diversité d'actions telles que l'adaptation des logements (dans le cadre du PLUih notamment), le soutien aux centres sociaux, la réflexion sur les mobilités des personnes âgées (TAD), le soutien existant au **portage de repas à domicile** ou encore la **création d'un Conseil des Aînés Ruraux**.

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

OBJECTIF 3.2.7 Conforter et développer une offre récréative de qualité attractive pour les jeunes ménages et les cadres

L'offre récréative (culture, sport, loisir) est également essentielle pour dynamiser la vie locale et l'attractivité du territoire. Il convient donc d'étudier l'opportunité de **développer des équipements et dispositifs récréatifs et culturels** en fonction des moyens et des compétences de la CCPV et en s'appuyant sur les initiatives citoyennes et associatives. En complément, il s'agit de poursuivre le développement d'animations et d'évènements sur le territoire.

Exemples d'actions :
La valorisation de l'offre récréative peut passer par la création de **livret d'accueil des nouvelles familles en Picardie verte** et l'organisation d'une **journée communautaire annuelle autour de l'offre récréative du territoire** (stands d'associations, manifestations et animations…).

OBJECTIF 3.2.8 Conforter les solidarités locales et favoriser le bien-vivre ensemble

L'étendue et la ruralité du territoire peuvent faire obstacle à la constitution d'un lien social fort, pourtant indispensable à la solidarité et la vie du territoire. C'est pourquoi, la CCPV souhaite soutenir les **dynamiques associatives, encourager la création de lieux ou l'organisation d'évènements locaux pour permettre aux habitants de se rencontrer ou encore promouvoir des projets solidaires** (notamment en lien avec l'économie sociale et solidaire).

ORIENTATION 3.3

Créer les conditions d'un développement résidentiel durable

Dans un souci de cohérence et d'articulation des stratégies définies à l'échelle du territoire, cette orientation réaffirme et élargie les principes actés dans le SCOT en termes de planification et d'aménagement de l'espace mais aussi d'utilisation et de développement du parc de logement. Les objectifs rappellent notamment deux principes fondamentaux de l'aménagement durable : le principe de mixité fonctionnelle et celui de prise en compte de l'environnement.

OBJECTIF 3.3.1 Favoriser la mixité fonctionnelle des pôles (emplois, logements & services)

Il s'agit ici de renforcer le poids et l'activité des principaux pôles urbains afin de renforcer l'armature territoriale mais aussi de concentrer les différentes fonctions pour limiter les besoins en déplacements et le mitage urbain. L'enjeu est donc de **rapprocher emplois, logements et services au sein ou à proximité des principaux pôles** en les dotant d'une offre de logements attractive et adaptée à la diversité des profils sociodémographiques, structurant l'offre de services et en soutenant le maintien d'activités économiques dans ces pôles.

Exemple d'action :
La CCPV entend favoriser la mixité fonctionnelle des pôles (emplois, logements, services) en lançant une réflexion autour de la mise en place d'un « **Pôle d'Excellence Rurale** » (PER). Les pôles d'excellence rurale sont des projets favorisant le développement des territoires ruraux. Ils reçoivent dans ce but un financement partiel de la part de l'État. Le label « Pôle d'Excellence Rurale » est attribué à un projet de développement économique situé sur un territoire rural et fondé sur un partenariat entre des collectivités locales et des entreprises privées. La CCPV a obtenu cette labellisation pour deux de ses projets, l'un portant sur l'énergie, l'autre le patrimoine.

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

OBJECTIF 3.3.2 Diversifier l'offre de logements (équilibre offre social/privée, collectif/individuel, propriété/location, petite taille/grande taille, adaptation aux séniors)

L'attractivité résidentielle dépend fortement de la présence d'une offre de logements répondant aux attentes des habitants. Ainsi le territoire doit être en mesure de **proposer une diversité de logements tant en termes de prix, de taille, d'équipements ou d'organisation**. De plus, la gestion du parc de logement doit servir l'objectif de mixité fonctionnelle et sociale et de renforcement des bourgs. Concrètement cela peut passer, par exemple, par la réhabilitation et la mobilisation des logements vacants des centres ou l'analyse des besoins des personnes, notamment les plus fragiles (séniors, jeunes, familles monoparentales, population précaire…).

OBJECTIF 3.3.3 Aménager le territoire en préservant les ressources naturelles, l'environnement et les paysages

La **qualité environnementale et paysagère du territoire constitue un véritable atout qu'il s'agit de préserver tout en poursuivant le développement et l'aménagement de la Picardie Verte**. Ainsi, cet objectif reprend de manière transversale des principes affirmés de manière sectorielle dans les précédentes orientations du projet de territoire. Les objectifs et moyens d'actions sont multiples : favoriser des logiques d'aménagement privilégiant les principes du développement durable (densification, comblement des dents creuses, performances énergétiques des bâtiments, qualité du cadre de vie,…), lutter contre la banalisation des constructions et des paysages, garantir un approvisionnement en eau potable de qualité adapté à la demande et aux besoins à travers une gestion optimisée, optimiser la gestion et la valorisation des déchets, poursuivre l'optimisation des réseaux d'assainissement…

Exemples d'actions :

Les **compétences actuelles ou à venir de la Communauté de communes** sur la gestion de l'eau, des milieux aquatiques, de l'assainissement et des eaux pluviales participent à l'amélioration et la préservation de la qualité écologique des milieux.

De même **le PLUih** lancé sera un outil pour inscrire dans la traduction spatiale de cet objectif transversal dans la gestion du territoire.

Au-delà, il pourrait être intéressant de réfléchir à la création d'une agence d'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement à l'échelle du Grand Beauvaisis pour penser ces problématiques à l'échelle du bassin de vie.

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Récapitulatif de la stratégie du Projet de territoire de la Picardie Verte

Les objectifs sur fond coloré sont ceux identifiés comme prioritaires.

Axes	Orientations	Objectifs
AXE TRANSVERSAL : AFFIRMER LE POSITIONNEMENT DE LA PICARDIE VERTE	**ORIENTATION TRANSVERSALE 1 Construire et porter une image commune**	OBJECTIF 1A Valoriser les atouts environnementaux de la Picardie Verte en affirmant la nécessité de les conforter et les préserver
		OBJECTIF 1B Faire de l'innovation un principe d'intervention sur le territoire
		OBJECTIF 1C Faire des habitants et acteurs locaux des ambassadeurs du territoire
	ORIENTATION TRANSVERSALE 2 Travailler ensemble	OBJECTIF 2A Renforcer la gouvernance intercommunale et le rôle de la CCPV
		OBJECTIF 2B Développer les partenariats et relations avec les acteurs locaux et territoires voisins en portant les ambitions de la CCPV
		OBJECTIF 2C Promouvoir la participation citoyenne et la transparence publique
AXE 1 : FAIRE DE LA PICARDIE VERTE UN TERRITOIRE MOBILE ET OUVERT	**ORIENTATION 1.1 Développer les mobilités internes**	OBJECTIF 1.1.1 Multiplier les liaisons et les nouvelles circulations intra-territoire
		OBJECTIF 1.1.2 Soutenir les mobilités alternatives à la voiture individuelle
	ORIENTATION 1.2 Ouvrir le territoire vers l'extérieur	OBJECTIF 1.2.1 Militer pour la réalisation du tronçon A16/A29
		OBJECTIF 1.2.2 Conforter les liaisons vers les territoires voisins, notamment vers le Nord
AXE 2 : STIMULER ET REINVENTER LES FORCES DU TERRITOIRE	**ORIENTATION 2.1 Confirmer et conforter la labellisation de la Picardie Verte comme un Territoire à énergie positive**	OBJECTIF 2.1.1 Promouvoir des modes de consommations, de production, d'aménagement, de déplacement et de vie sobres en énergie
		OBJECTIF 2.1.2 Accélérer le rythme de réhabilitation et rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires
		OBJECTIF 2.1.3 Promouvoir des constructions neuves à haute performance énergétique
		OBJECTIF 2.1.4 Développer les énergies renouvelables sur le territoire
		OBJECTIF 2.1.5 Permettre aux entreprises locales de saisir les opportunités induites par la transition énergétique
		OBJECTIF 2.1.6 Rendre les bâtiments publics exemplaires (communaux et intercommunaux)
	ORIENTATION 2.2 Accompagner la mutation vers une agriculture durable	OBJECTIF 2.2.1 Replacer l'agriculture au cœur de la dynamique territoriale
		OBJECTIF 2.2.2 Soutenir les circuits courts et productions de niches
		OBJECTIF 2.2.3 Encourager la valorisation locale des productions du territoire
		OBJECTIF 2.2.4 Développer l'offre de formation agricole sur le territoire et accompagner le renouvellement des exploitations
	ORIENTATION 2.3	OBJECTIF 2.3.1 Améliorer la lisibilité touristique et culturelle du territoire et conforter la

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Axes	Orientations	Objectifs
	Valoriser les potentiels touristiques et culturels de la Picardie Verte	gouvernance à l'échelle du Pays du Grand Beauvaisis
		OBJECTIF 2.3.2 Professionnaliser l'accueil touristique et améliorer l'offre de restauration et d'hébergement
		OBJECTIF 2.3.3 Promouvoir la culture
		OBJECTIF 2.3.4 Privilégier les offres de court séjour autour du patrimoine naturel, culturel et rural du territoire
AXE 3 BIEN VIVRE ET TRAVAILLER EN PICARDIE VERTE	**ORIENTATION 3.1 Pérenniser le tissu économique et l'emploi du territoire**	OBJECTIF 3.1.1 Maintenir et solidifier le tissu économique et artisanal des principaux pôles
		OBJECTIF 3.1.2 Conforter les principaux employeurs du territoire et développer les services aux acteurs économiques
		OBJECTIF 3.1.3 Mobiliser les potentialités du numérique
		OBJECTIF 3.1.4 Consolider l'offre de formation sur le territoire
		OBJECTIF 3.1.5 Concilier un développement économique du territoire pérenne et la préservation de l'environnement
	ORIENTATION 3.2 Promouvoir la solidarité sociale et territoriale	OBJECTIF 3.2.1 Améliorer l'accessibilité de l'offre de services proposée sur le territoire autour des principes de polarisation et de mutualisation
		OBJECTIF 3.2.2 Développer l'accès et les usages numériques
		OBJECTIF 3.2.3 Mener une politique éducative efficace en collaboration avec les partenaires
		OBJECTIF 3.2.4 Doter le territoire d'une offre de services enfance/jeunesse attractive
		OBJECTIF 3.2.5 Collaborer pour une meilleure couverture de santé
		OBJECTIF 3.2.6 Poursuivre le développement des services à la personne, notamment à destination des personnes âgées
		OBJECTIF 3.2.7 Conforter et développer une offre récréative de qualité, attractive pour les jeunes ménages et les cadres
		OBJECTIF 3.2.8 Conforter les solidarités locales et favoriser le bien-vivre ensemble
	ORIENTATION 3.3 Créer les conditions d'un développement résidentiel durable	OBJECTIF 3.3.1 Favoriser la mixité fonctionnelle des pôles (emplois, logements & services)
		OBJECTIF 3.3.2 Diversifier l'offre de logements (équilibre offre social/privée, collectif/individuel, propriété/location, petite taille/grande taille, adaptation aux séniors)
		OBJECTIF 3.3.3 Aménager le territoire en préservant les ressources naturelles, l'environnement et les paysages

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Glossaire

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement (ou Centre d'Information sur le Logement).

AP/AE-CP **:** Abréviations pour Autorisations de programme ou d'engagement et / Crédits de paiement.

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

CEL : Contrat Educatif Local.

CEIR : Conseil Energétique Intercommunal Rural.

EPCI **:** Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

FABLAB : Contraction de l'anglais « Fabrication Labotory » (laboratoire de fabrication). Ils permettent la mise en commun d'informations en réseau, sous forme d'alimentation de sites internet, notamment.

FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce.

GAL : Groupe d'Action Locale (en l'occurrence, de « structuration touristique » sur le Pays du Grand Beauvaisis, soutenu par le programme Leader 2014/ 2023 à hauteur de 1 685 395 €) .

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

PLUih : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (et volet habitat).

PME / PMI : Petite et Moyenne Entreprise / Petite et Moyenne Industrie.

PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement.

Leader (ou programme Leader) : **L**iaison **E**ntre **A**ctions de **D**éveloppement de l'**E**conomie **R**urale.

Le programme LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est intégré au Programme de Développement Rural Hexagonal, avec une particularité : il est mis en œuvre directement par les GAL, agissant au nom de territoires de projets sélectionnés par le biais d'un appel à projet régional. Les actions s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de développement respectant les principes fondamentaux suivants :

- Un partenariat public-privé,
- Une approche ascendante,
- Une approche intégrée des différents secteurs de l'économie rurale,
- Des projets novateurs,
- Une ouverture vers d'autres territoires, notamment étrangers, dans le cadre d'actions de coopération,
- Une participation active à la mise en réseau des acteurs du développement rural.

Loi NOTre : Nouvelle Organisation Territoriale de la république.

MFR : Maison Familiale et Rurale.

RAM : Relais Assistants Maternels.

RGE : Certification d'une Entreprise, artisanale ou autres et la sous-traitance liée « **R**econnue(s) **G**arante(s) de l'**E**nvironnement » (notamment pour l'optimisation énergétique).

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.

Solde migratoire : terme de démographie ; le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire, et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année (indépendant de la nationalité).

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Solde naturel : terme de démographie ; le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

TAD : Transport à la Demande.

TEPOS : Territoire à Energie Positive.

TEPcv : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

THD : Très Haut Débit (couverture numérique du territoire).

ZCA : Zones Communautaires d'Activités.

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC

Projet et document réalisés en janvier 2017 par
la Communauté de Communes de la Picardie
Verte

Avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage du cabinet
Rouge Vif Territoires

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le
ID : 060-246000848-20170323-17_00038-CC